

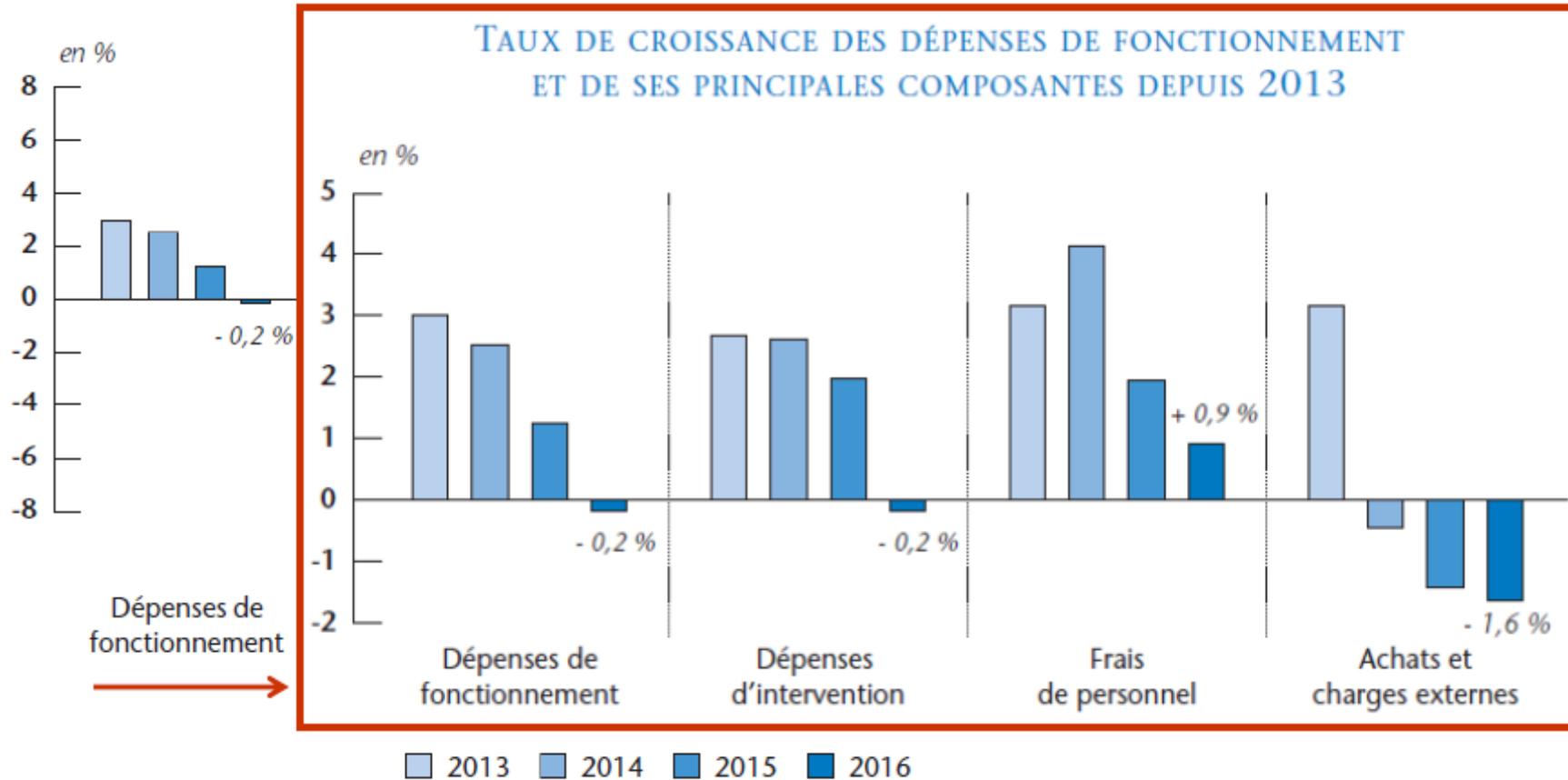
Rapport d'orientations budgétaires 2018

- 1. État des lieux des finances locales**
- 2. Une taxe d'habitation réformée et non supprimée**
- 3. La situation de la ville de Landivisiau**
- 4. Les orientations budgétaires 2018**

1. État des lieux des finances locales

Finances locales : les grands équilibres actuels

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS COMPTABLES
DES COLLECTIVITÉS LOCALES



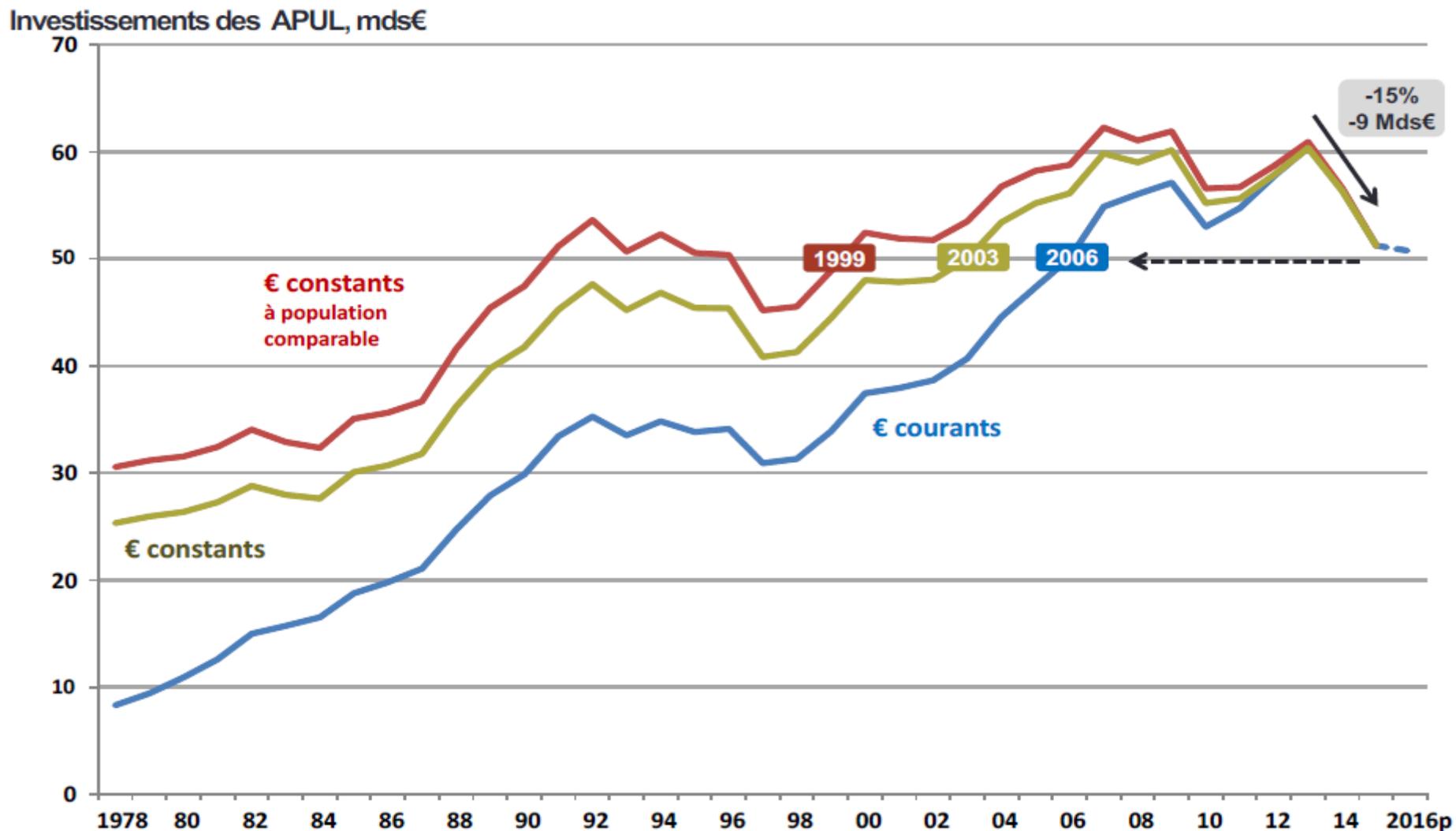
Données hors gestion active de la dette.

Source : DGFIP, comptes de gestion; calculs DGCL.

Rapport OFGL 2017

Mais cet effort a eu des répercussions sur l'investissement local

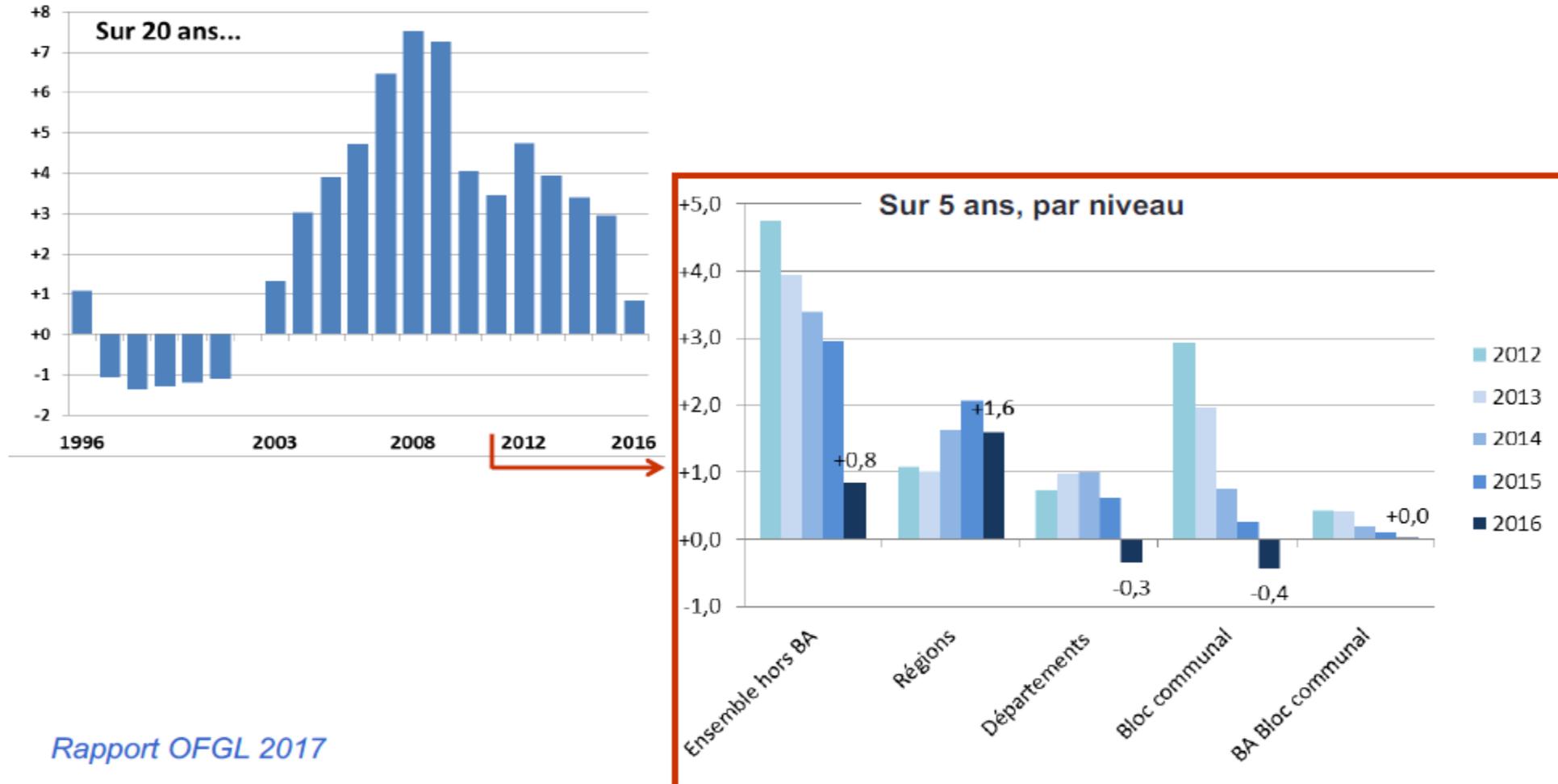
Investissements publics locaux : quelle est la situation ?



Source : traitement OFGL à partir de données INSEE 1978-2015, 2016 =provisoire
APUL : administrations publiques locales

Un recours très faible à l'endettement

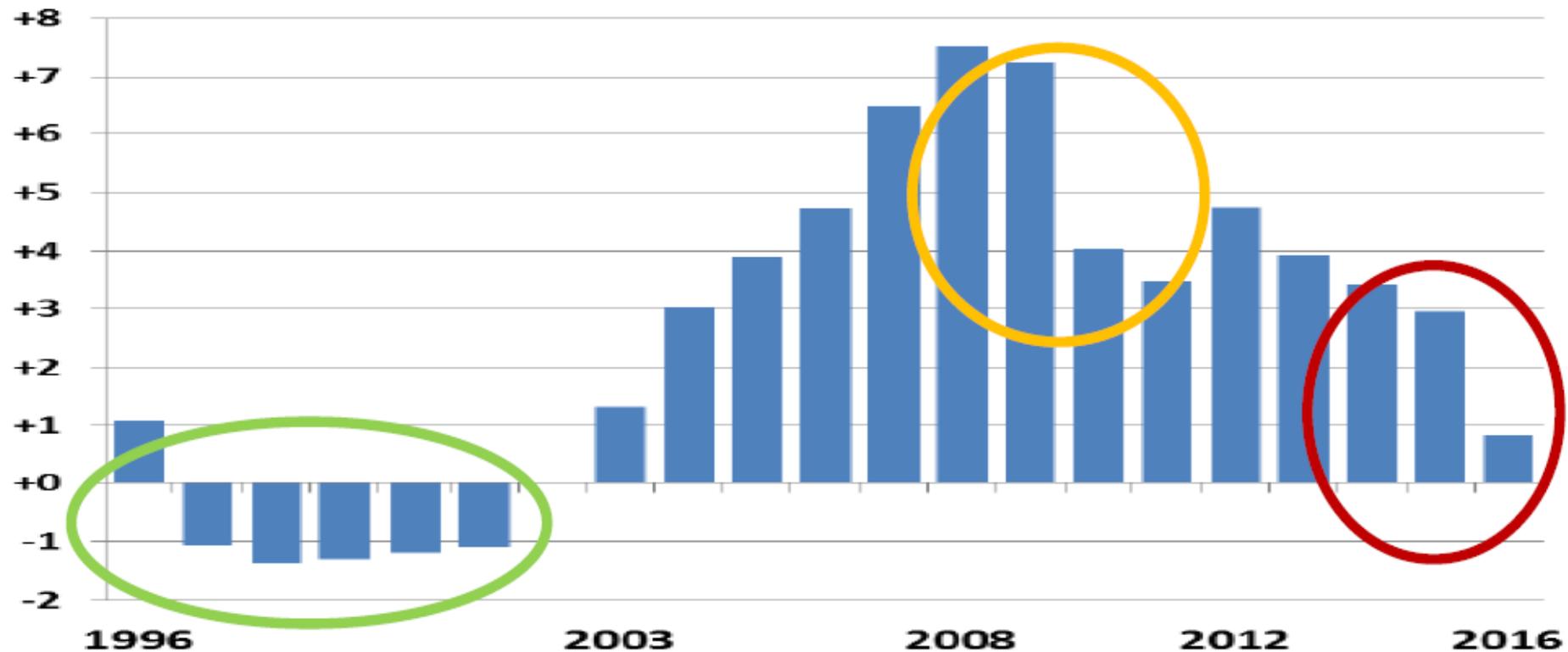
Flux net de dette (emprunts – remboursements), en Mds€



Choc du début des années 1990 lié au surendettement : certaines communes se désendettent lourdement (**cercle vert**)

Crise financière de 2008 : les communes réduisent leur volume d'emprunt du fait du manque de liquidités bancaires et se retournent en majorité vers des taux fixes (**cercle jaune**)

Contribution au redressement des finances publiques : à partir de 2014 les communes réduisent leur volume d'investissement et, de fait, le recours à l'emprunt (**cercle rouge**).



DEUX TEXTES IMPORTANTS POUR L'ANNEE 2018

1. Une loi de programmation des finances publiques qui :

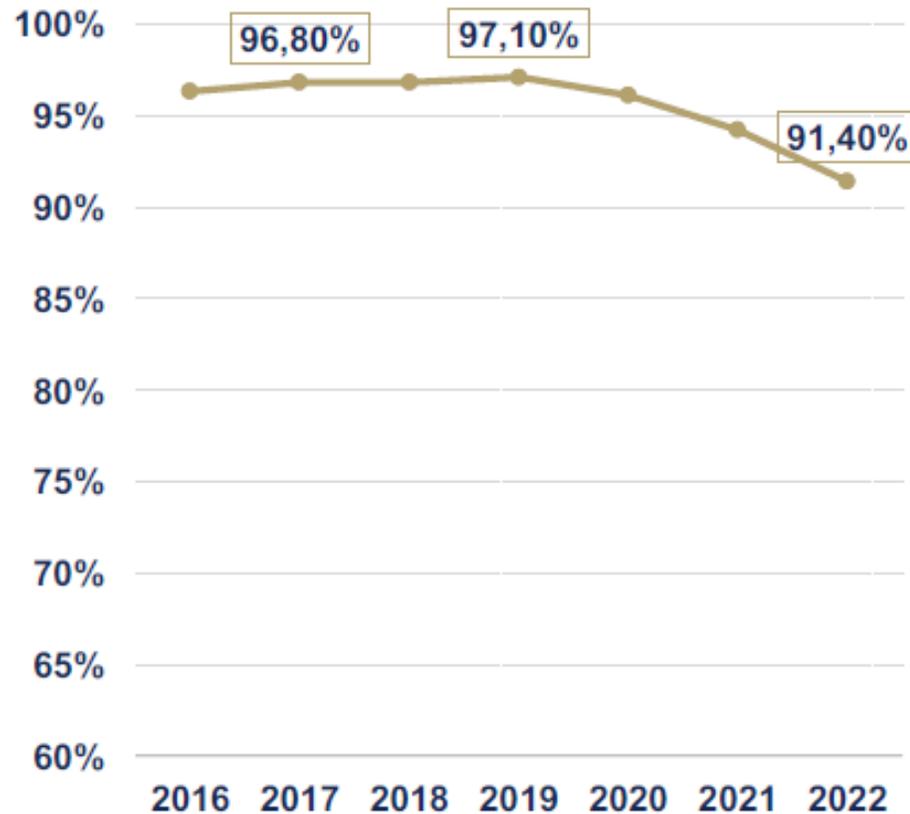
- donne un cadre pluriannuel aux budgets (englobant l'Etat, les comptes de la sécurité sociale et les administrations publiques locales) ;
- fixe des objectifs d'équilibre des finances publiques et la trajectoire pour y arriver ;
- décline les objectifs par type d'administration.

2. La loi de finances qui :

- fixe un cadre annuel ;
- fixe les crédits en recettes et dépenses ;
- peuvent être ajustés (loi de finances rectificatives) ;

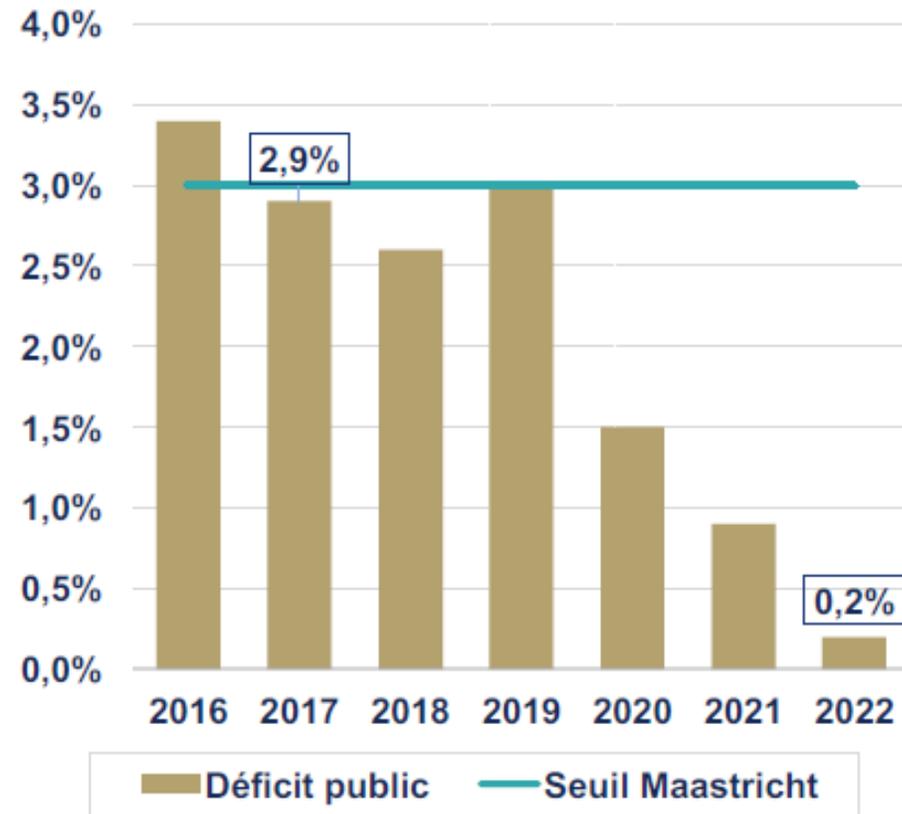
Des objectifs de réduction de la dette et du déficit public de l'Etat

Trajectoire de la dette publique (en % du PIB)



Source : PLPFP 2018 - 2022

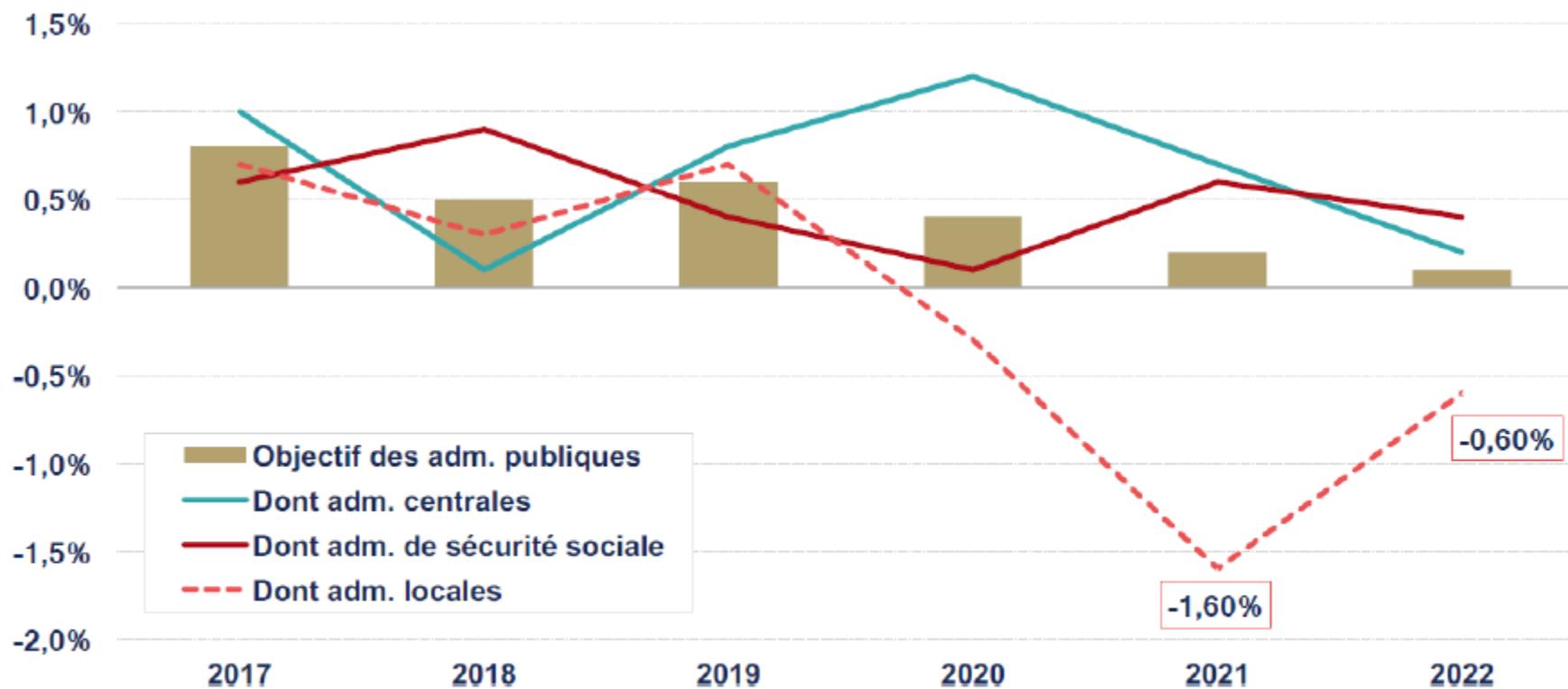
Trajectoire du déficit public (en % du PIB)



Source : PLPFP 2018-2022

Evolution des dépenses des Collectivités : un objectif de baisse particulièrement marqué

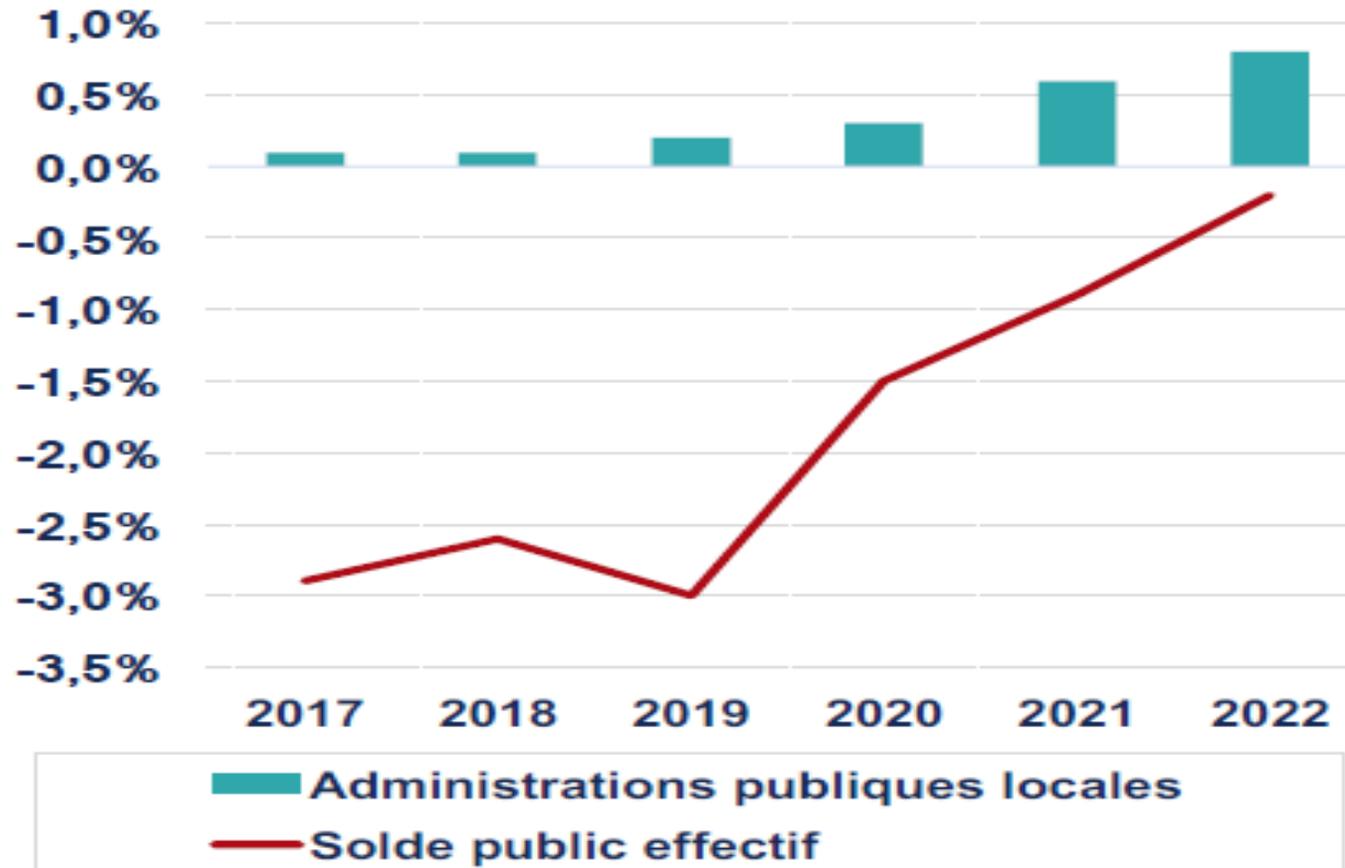
Taux de croissance en volume des dépenses publiques (fonctionnement et investissement)



³ Source PLPFP 2018 / 2022, Finances Actives

Des efforts pour dégager des excédents et contribuer à la diminution du déficit public

Solde public (en % du PIB)



Maîtrise de la dette locale via le suivi d'un nouveau ratio : le ratio de désendettement

**Une « règle d'or »
composée de 3 principes**

- Vote en équilibre de chaque section
- Couverture du remboursement annuel de la dette par les ressources propres
- Estimation sincère des recettes et dépenses

**Ratio de désendettement
devient le 4ème**

Encours de la dette au 31 décembre / CAF brute
(en années)

**CAF brute = RRF – DRF
Sans retraitement / tous budgets confondus**

Objectifs

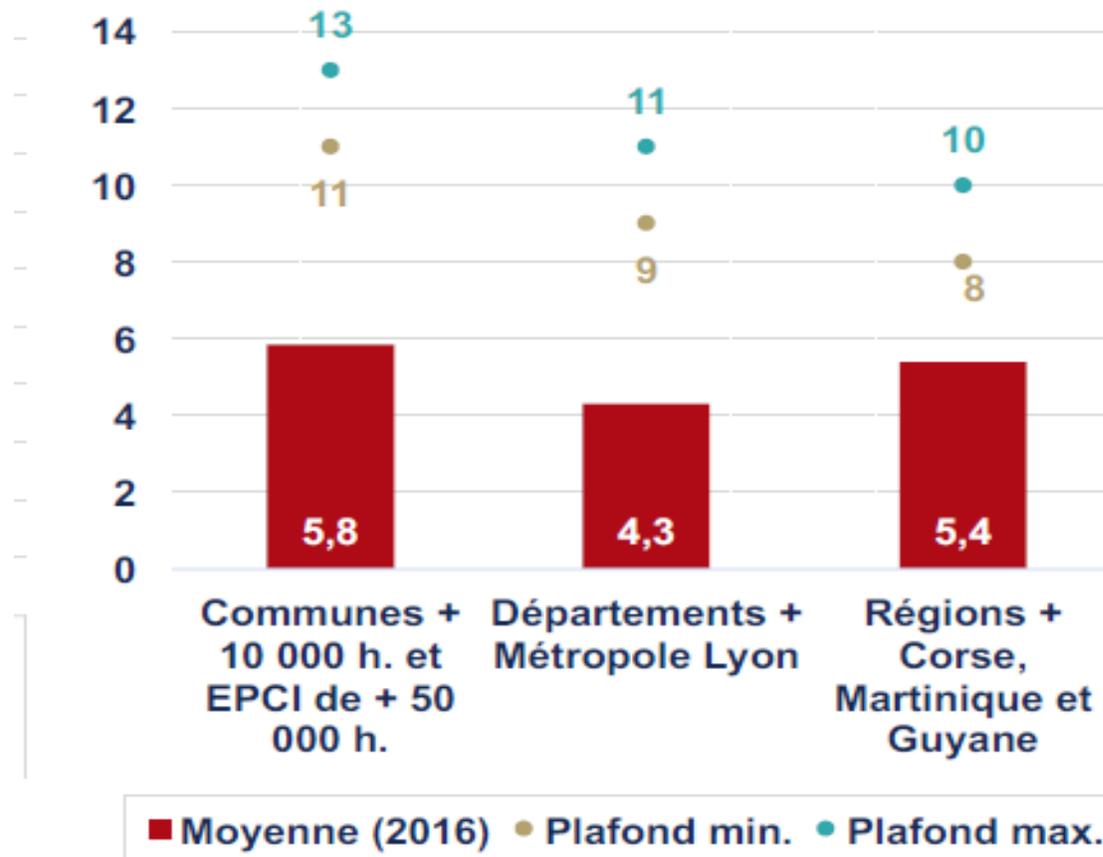
- Mesurer la soutenabilité financière du recours à l'emprunt
- Mesurer l'autofinancement dégagé en lien avec la maîtrise des dépenses

Pour qui ?

- Communes de + 10 000 hab.
- EPCI de + 50 000 hab.
- Départements & Régions

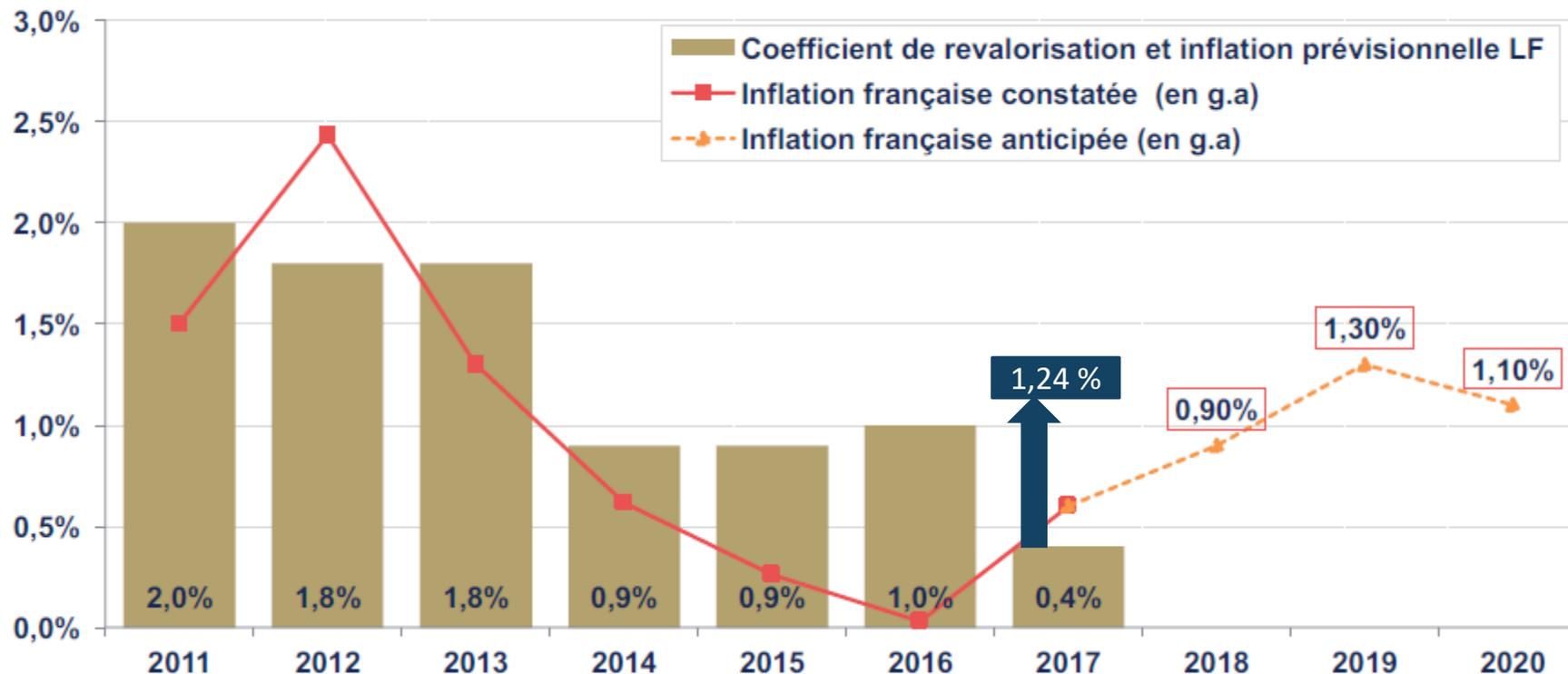
De nouveaux plafonds de référence à respecter selon les strates de collectivités

Ratio de désendettement : plafonds de référence (en années)



Bases fiscales désormais adossées à l'inflation constatée pour les locaux d'habitation

Coefficient de revalorisation des bases et inflation française (%, en g.a.)



Sources : Insee, LFI 2010 à 2017 et Finance Active

2. Une taxe d'habitation réformée et non supprimée

Exonérations et dégrèvements : les différences

Exonération

- ▲ **Contribuables** : dispensés de payer l'impôt dans sa totalité
- ▲ L'Etat verse aux collectivités locales une **compensation** assise sur le montant des bases nettes de l'année précédente sur **la base d'un taux gelé à son niveau de 1991**
- ▲ **La collectivité locale supporte donc un ticket modérateur proportionnel à l'augmentation de son taux de taxe d'habitation depuis 1991**, mais bénéficie de l'accroissement éventuel des bases exonérées

Dégrèvement

- ▲ **Contribuables** : déduction d'une partie seulement de la taxe
- ▲ Le montant du dégrèvement partiel est réduit d'un montant égal au produit de la base nette imposable par l'augmentation du taux global de taxe d'habitation constatée depuis 2000
- ▲ **Le ticket modérateur est alors supporté par le contribuable dégrévé**
- ▲ Pas d'incitation pour les collectivités à adopter une politique fiscale plus modérée

Le dégrèvement TH actuel demeure

Dégrèvement partiel : description du mécanisme actuel

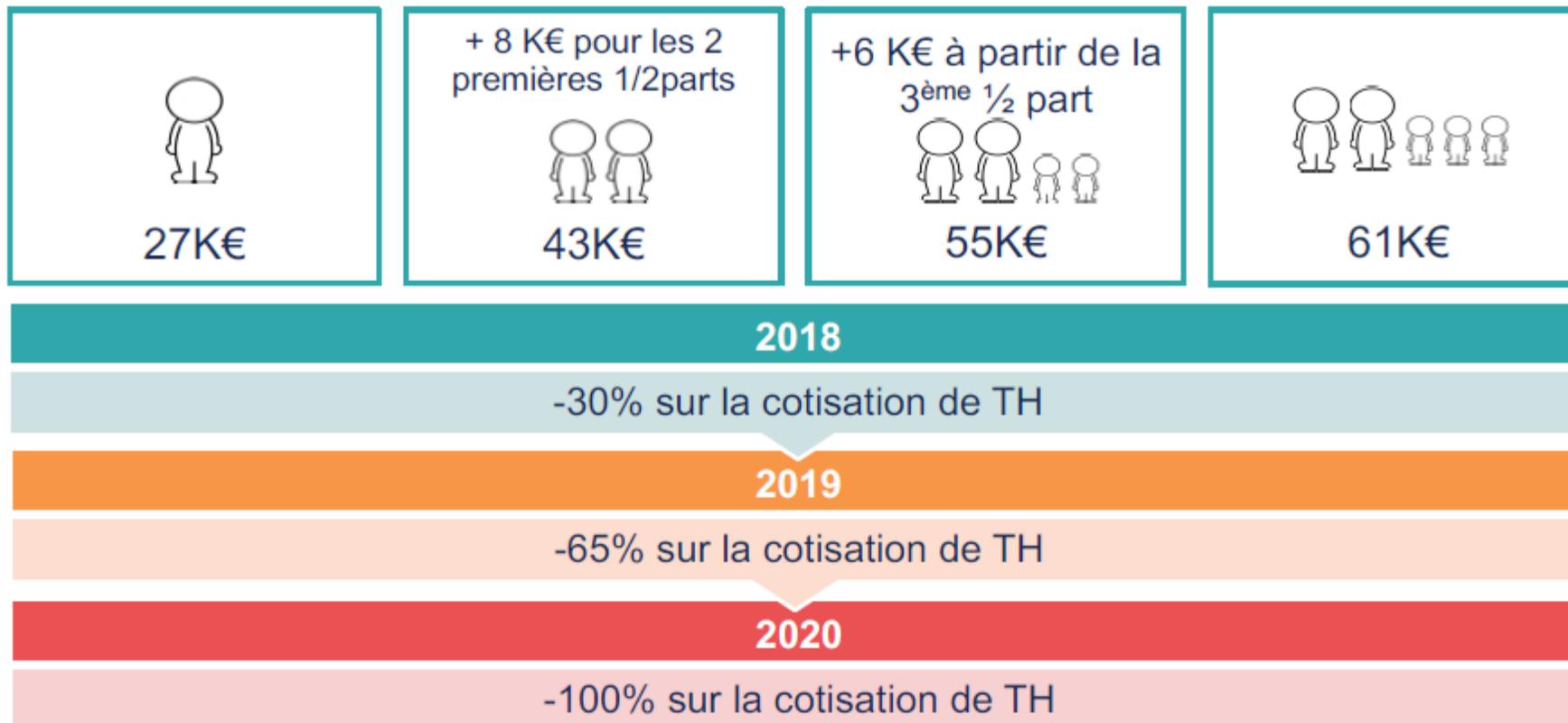
Dégrèvement partiel				
Seuil du revenu	25 130 €	35 622 €	44 864 €	49 485 €
Abattement sur le revenu selon le nombre de parts	5 461 €	5 461 € + (1 580 € x 2)	5 461 € + (1 580 € x 4)	5 461 € + (1 580 € x 4) + 2 793
Cotisation max (3,44%)	677 €	929 €	1 138 €	1 200 €

- ▲ Remise totale ou partielle effectuée sur le montant des impositions réclamées à un contribuable
- ▲ L'Etat se substitue au contribuable concerné
- ▲ Compensation intégrale

Sources : CGI et Finance Active

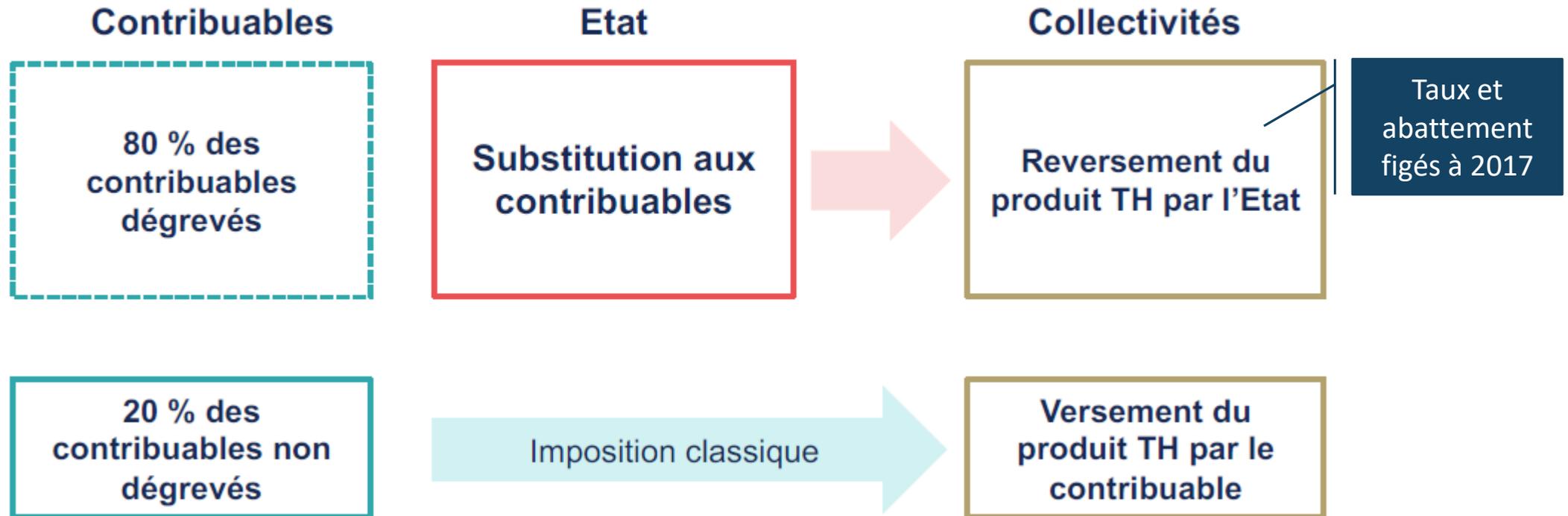
Le dégrèvement progressif s'ajoute pour certains contribuables

Dégrèvement progressif : description du mécanisme prévu



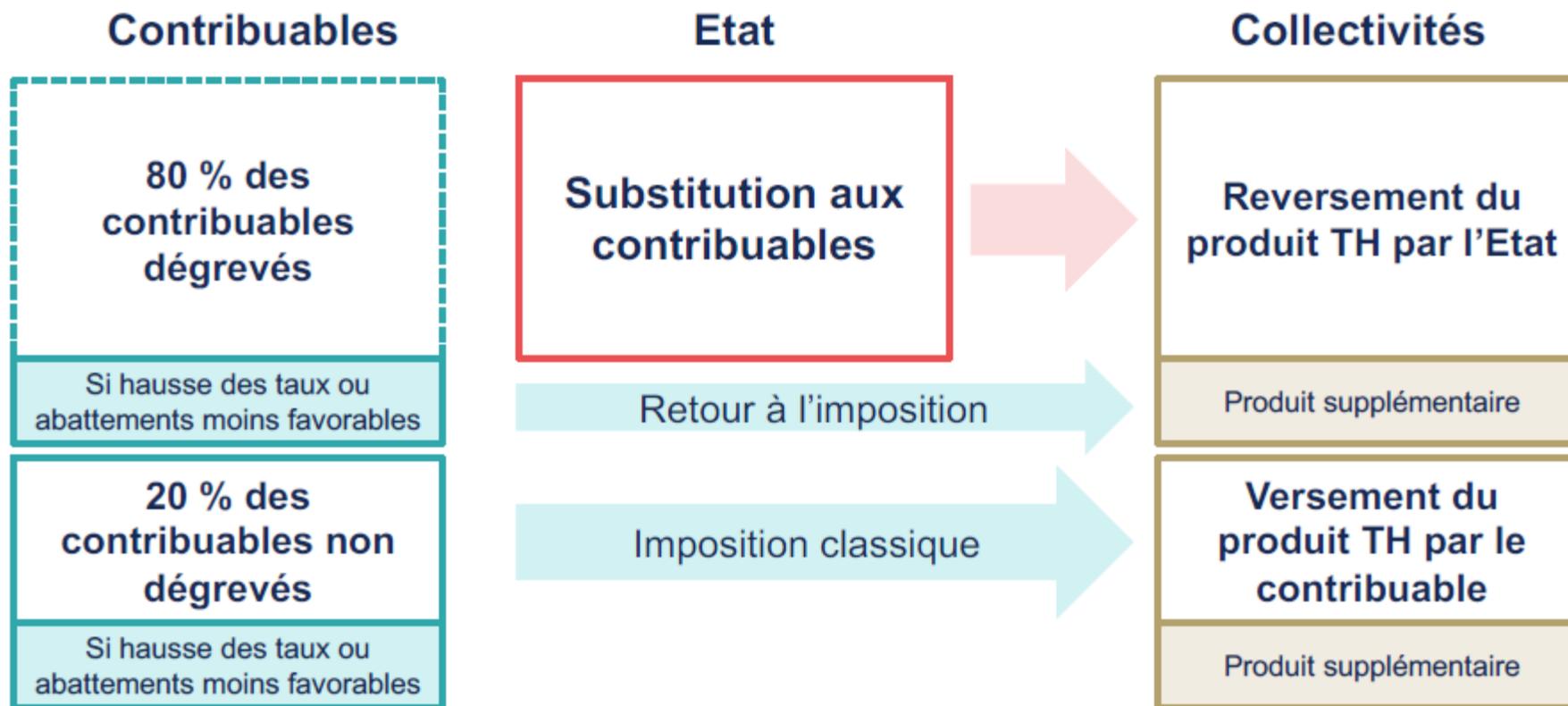
L'Etat se substitue aux contribuables dégrevés ...

Dégrèvement de la TH : lien entre contribuables, Etat et collectivités



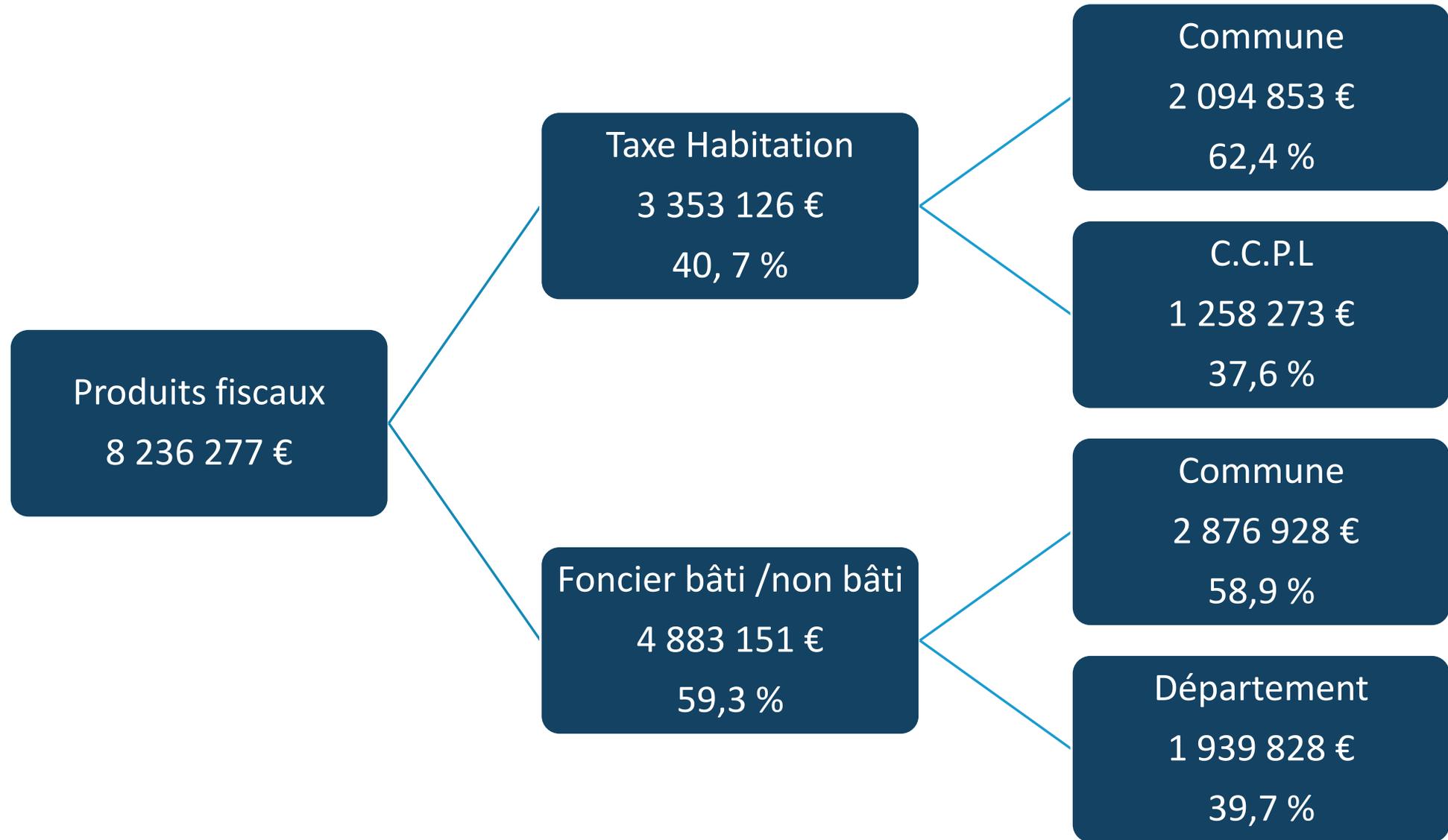
... mais la collectivité conserve son pouvoir de fixation des taux

Dégrèvement de la TH : lien entre contribuables, Etat et collectivités



Sources : PLF 2018 et Finance Active

Commune de Landivisiau : répartition des produits de la fiscalité locale en 2017



Evaluation de l'impact de la réforme de la taxe d'habitation pour la commune de Landivisiau

En 2017, 4 057 foyers concernés
par la TH / résidence principale ...

... dont déjà 719 foyers totalement ou
partiellement exonérés (18 %)

S'ajoutent entre 2018 et 2020
2 842 foyers dégrévés,
soit près de 88 % des foyers

Montant estimé du dégrèvement TH en 2020 :
1 961 000 €

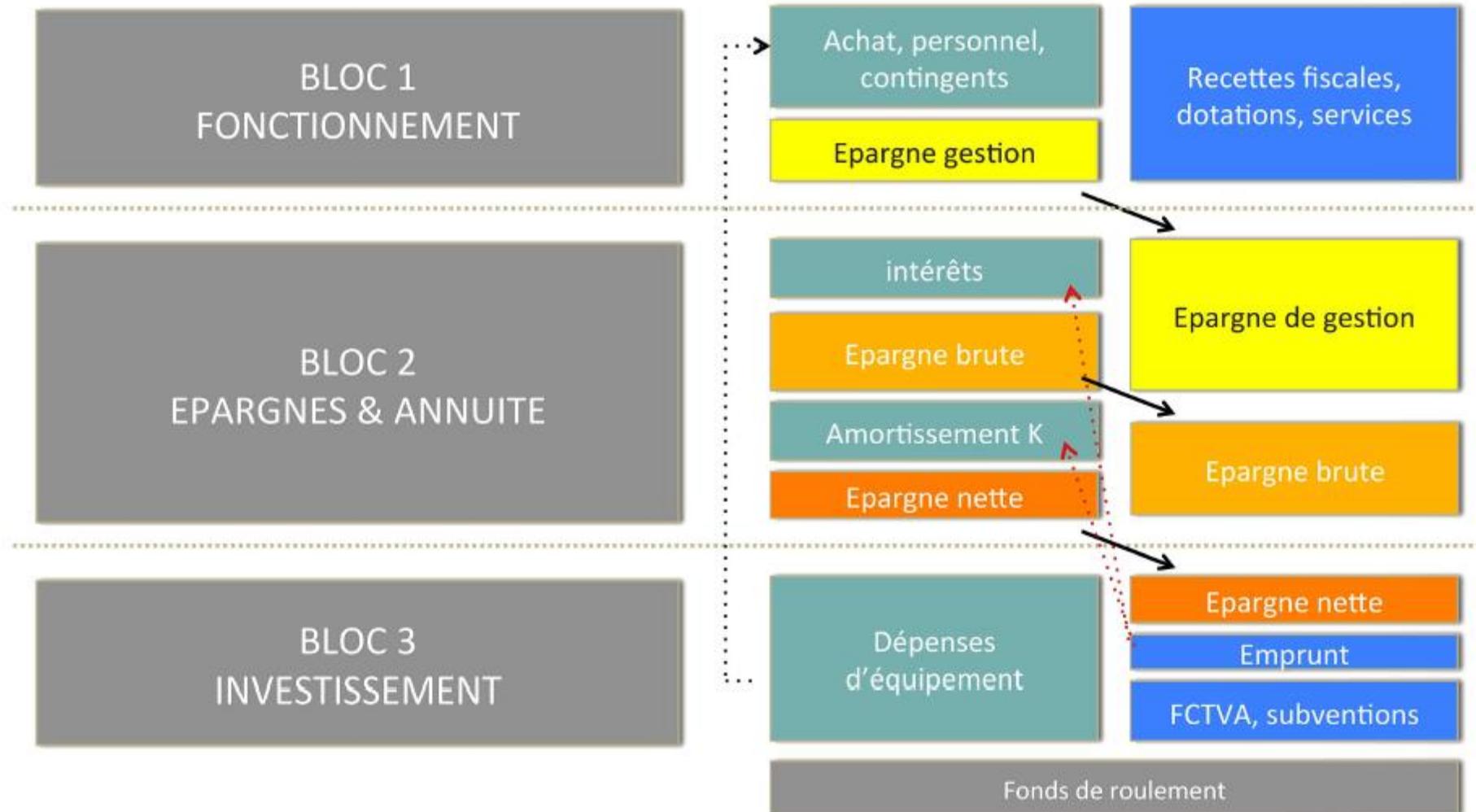
Baisse TH :
- 30 % en 2018
- 65 % en 2019
- 100 % en 2020

Dégrèvement
estimé :
2018 : 588 000 €
2019 : 1 275 000 €

- ▲ Une réforme **sans impact sur le produit** perçu par les collectivités
- ▲ Un taux global et des taux d'abattements **figés** au niveau de ceux appliqués **en 2017**
- ▲ Mais des collectivités qui **conservent leur pouvoir de taux ...**
- ▲ ... dont l'impact sera pris en charge **par le contribuable dégrevé.**

3. La situation de la ville de Landivisiau

Les 3 blocs de gestion

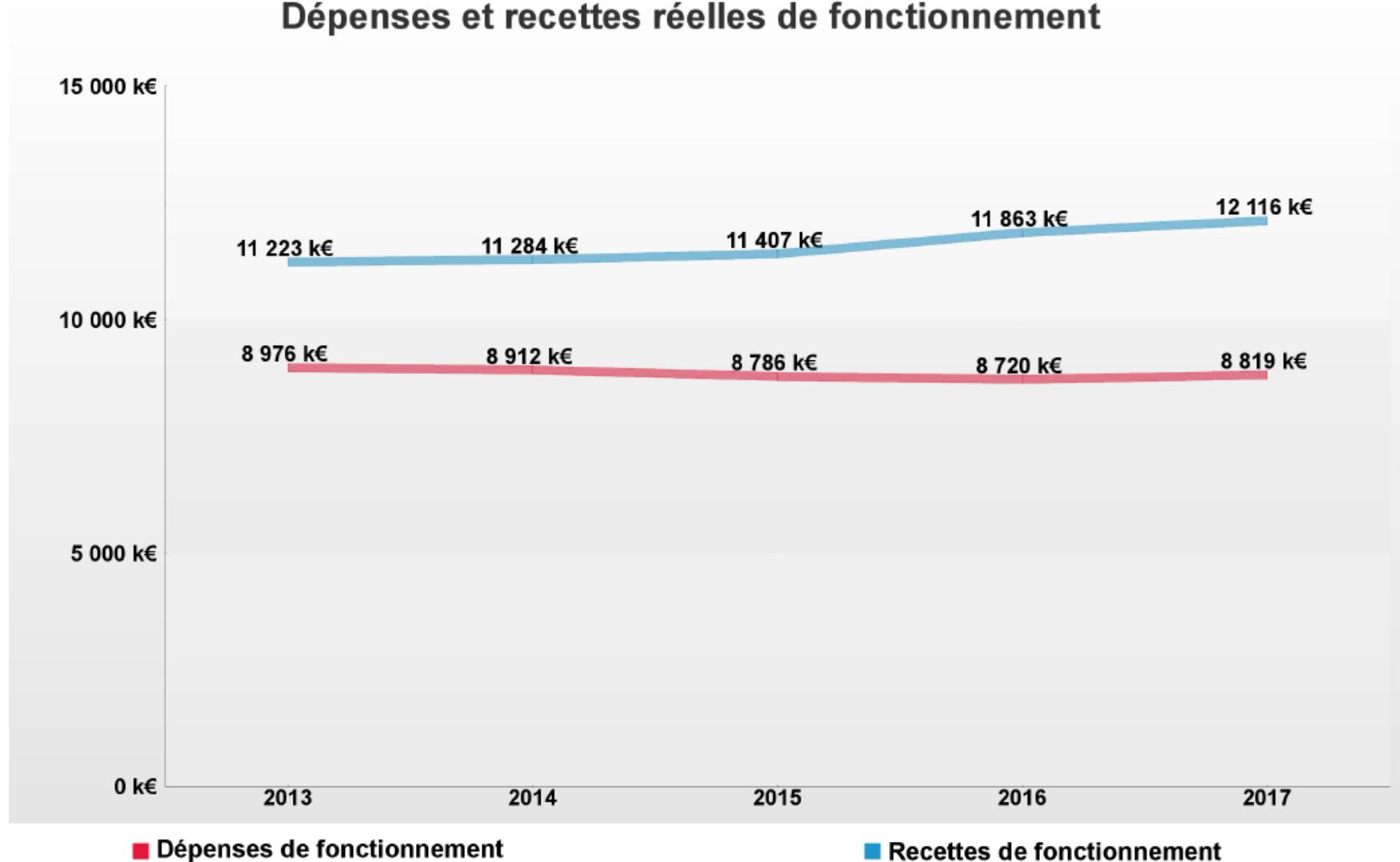


2013-2017 : d'importants efforts de gestion ont permis de conforter les grands équilibres budgétaires

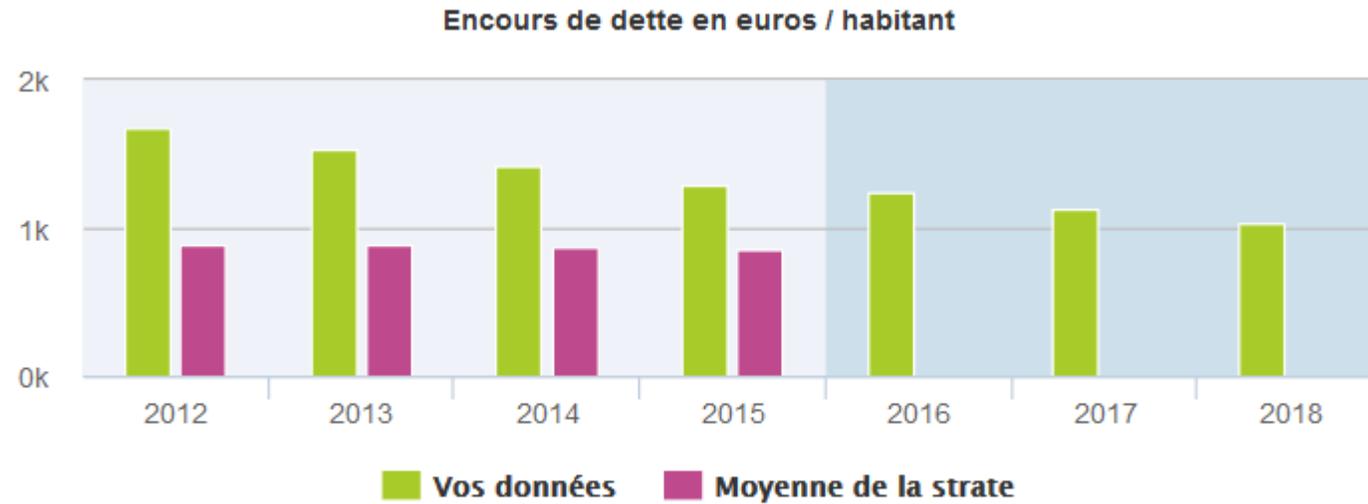
- ✓ **Recettes réelles de fonctionnement : + 1,93 %** en moyenne annuelle
- ✓ **Dépenses réelles de fonctionnement : - 0,44 %** en moyenne annuelle
- ✓ **Dépenses d'investissement (hors dette) : 10,7 M€**
- ✓ **Encours de la dette : - 3,8 M€** soit **- 7,2 %** en moyenne annuelle
- ✓ **Épargne nette : + 900 K€** soit **+ 18,5 %** en moyenne annuelle

Des décisions qui ont permis d'inverser l'effet ciseau amorcé en 2012

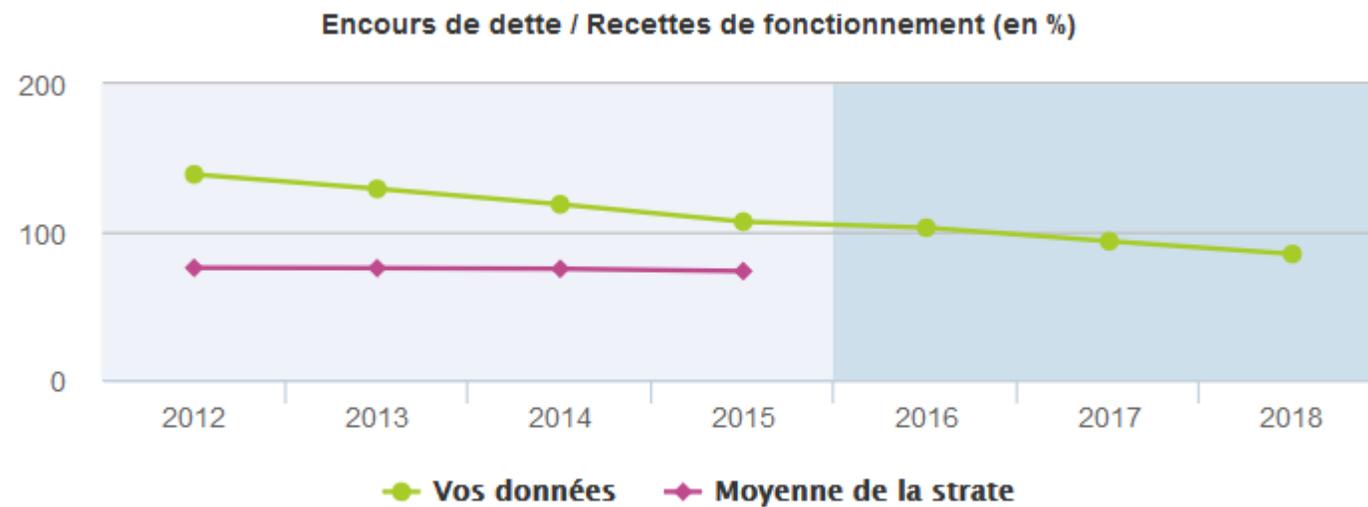
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement



Avec une politique de désendettement qui s'est inscrite dans la durée



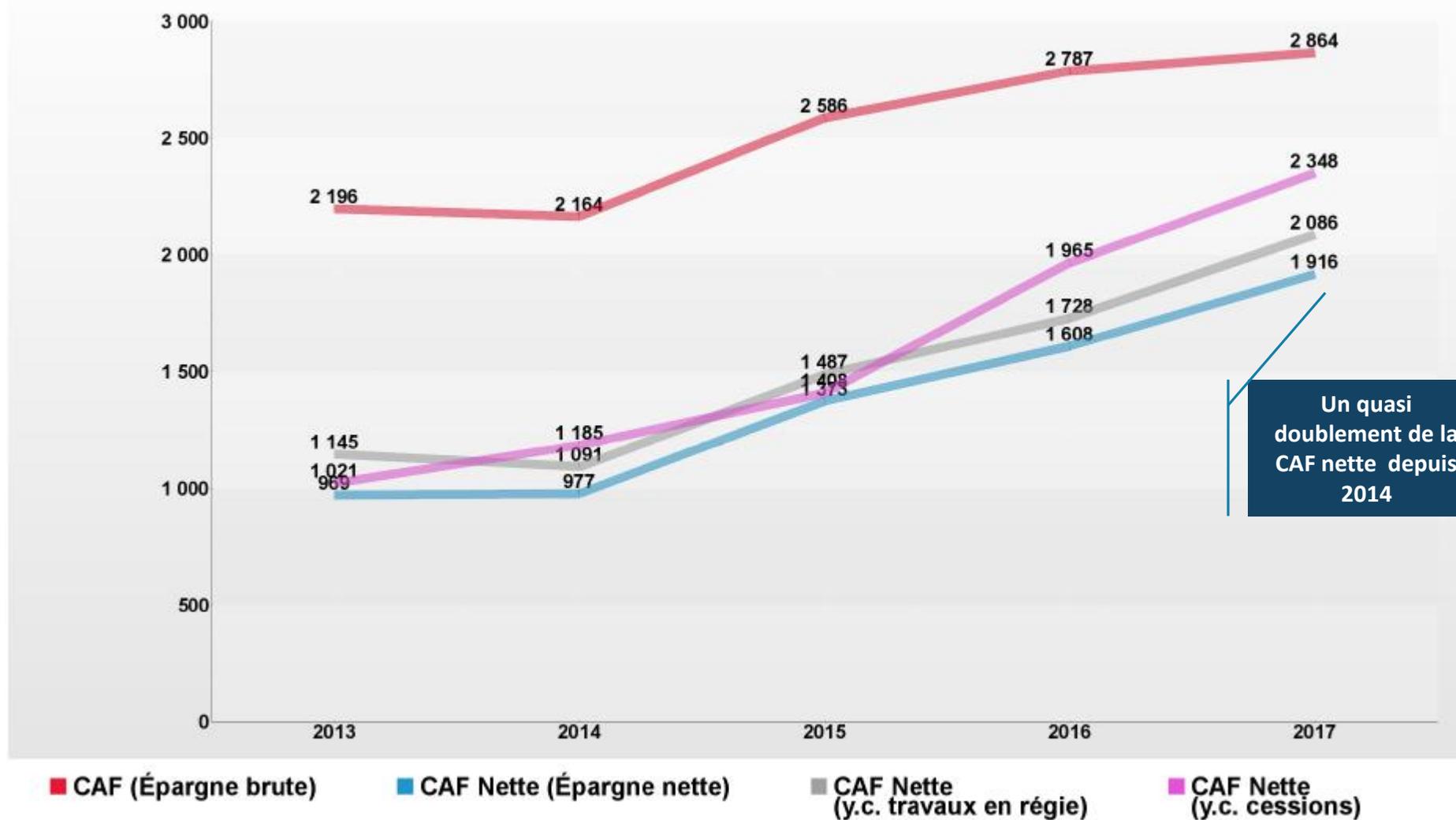
© Finance Active



© Finance Active

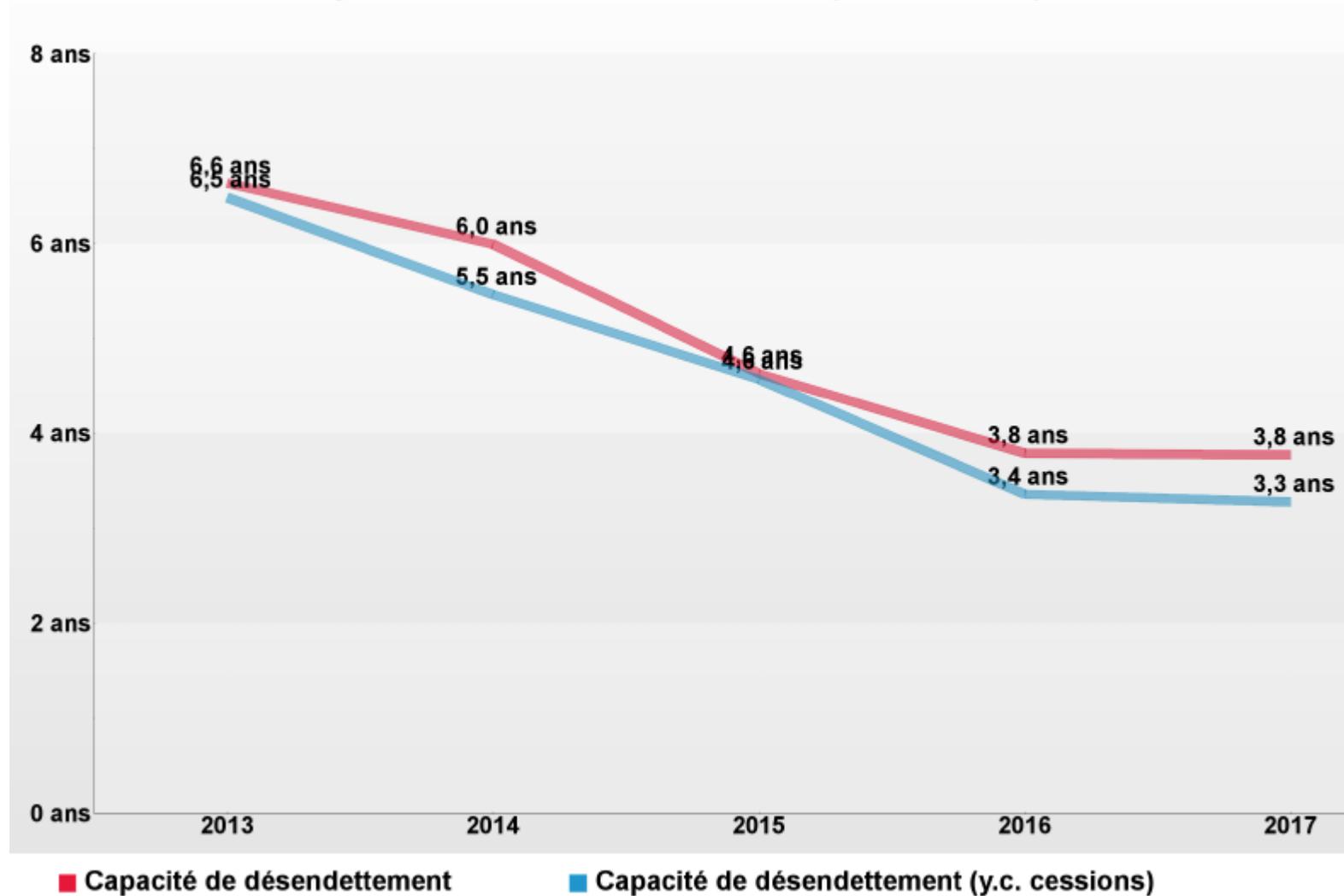
Des efforts de gestion ont permis de reconstituer les soldes d'épargne

Les soldes d'autofinancement (ou d'épargne) en k€



... permettant ainsi de stabiliser une confortable capacité de désendettement

Capacité de désendettement (en années)



4. Les orientations budgétaires 2018

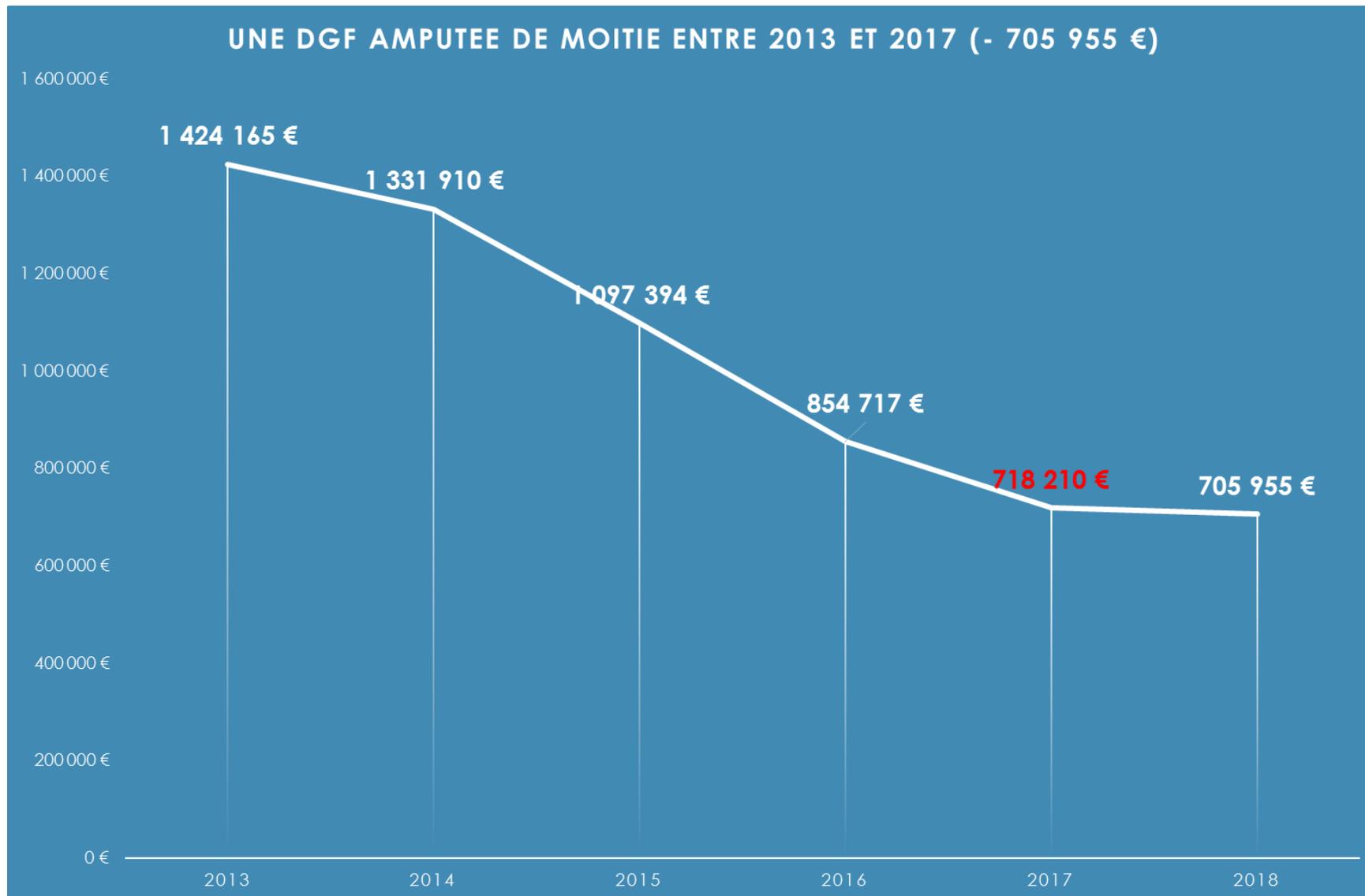
2018 : une année toujours placée sous le signe de la prudence pour un ensemble de raisons

- Une stabilité confirmée de la progression des produits de la fiscalité sans menace sur les bases d'imposition grâce à la politique de développement de ces dernières années ;
- Mais des dépenses de fonctionnement souvent incompressibles pour lesquelles la collectivité ne dispose pas de marge de manœuvre ;
- L'incertitude quant au montant des dotations de l'Etat demeure et les capacités d'intervention financière des autres collectivités continuent à se restreindre ;
- L'incidence des transferts de compétences à la CCPL se traduiront en année pleine ;
- Un environnement général qui pousse au désendettement ;
- D'où des investissements prioritaires principalement autofinancés et fléchés sur un programme pluriannuel.

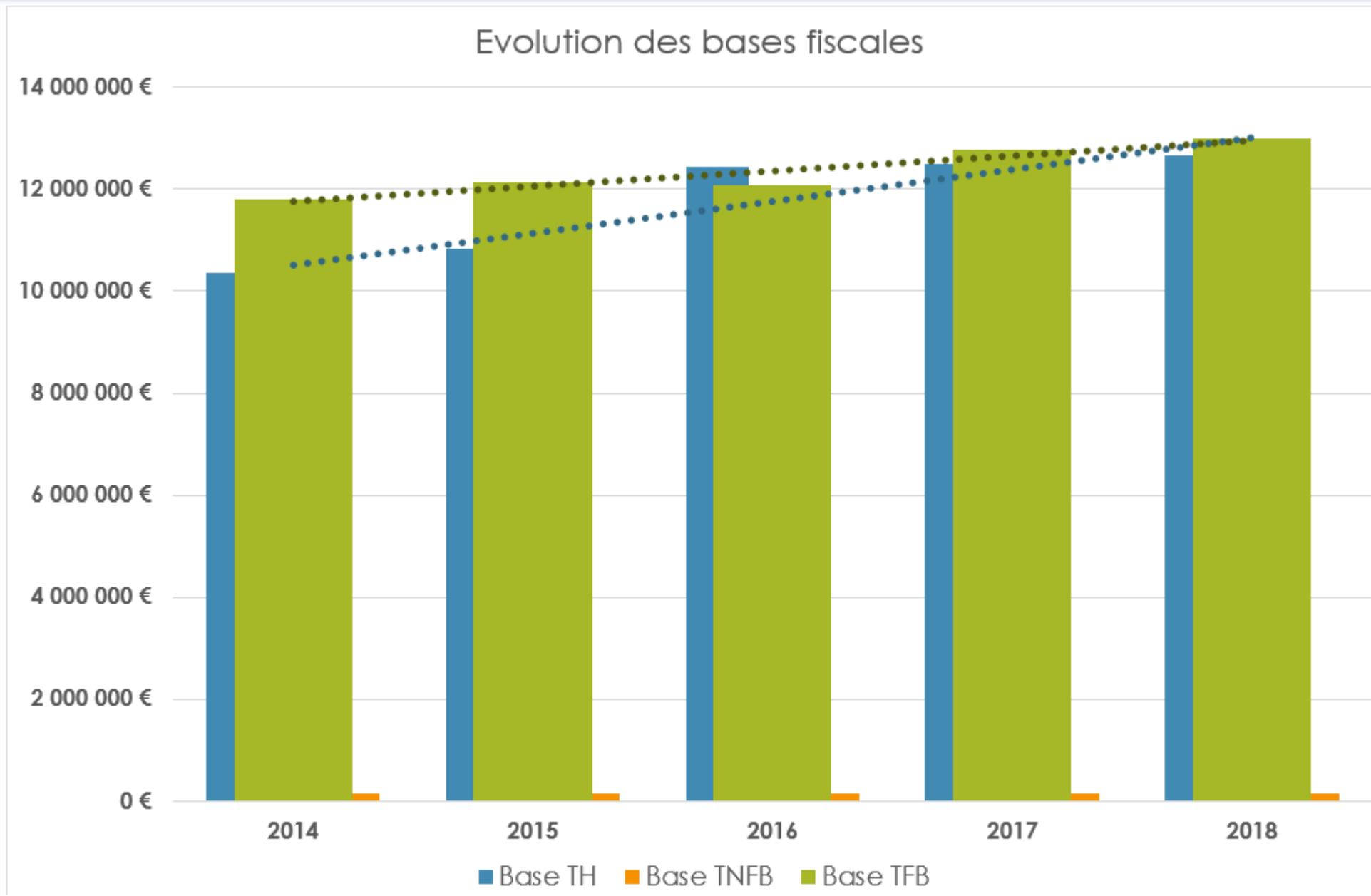
Un contexte de prudence qui conduit à proposer cinq orientations :

1. **Fiscalité locale** : **maintien des taux communaux** votés il y a 15 ans
2. **Dettes** : **pas d'emprunt nouveau**, priorité à l'épargne qui permet l'autofinancement
3. **Personnel** : **maîtrise de l'évolution de la masse salariale** avec une revalorisation des régimes indemnitaires des agents de catégorie C
4. **Autres dépenses de fonctionnement** : continuité du plan de contrôle interne mis en place dès 2008 **sans dégrader la performance des services publics ni le soutien apporté aux associations**
5. **Investissements** : poursuite d'un **programme pluriannuel conciliant développement et renouvellement**

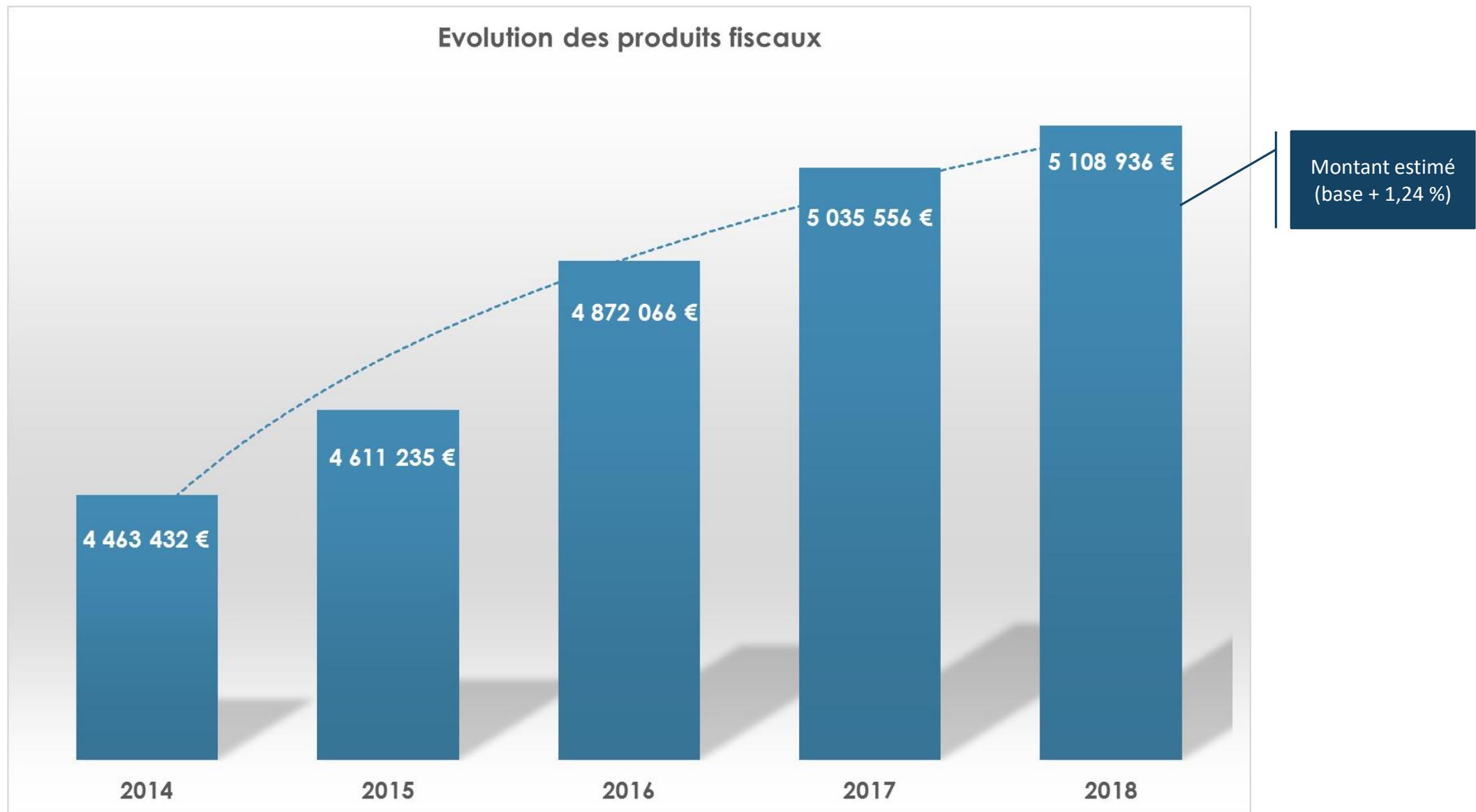
Un niveau de recettes de fonctionnement toujours affecté par la baisse de la DGF ...



... mais une politique de développement favorable au dynamisme des bases fiscales ...



...permettant une évolution positive des produits fiscaux sans augmentation des taux communaux



Plan d'action 2018 : optimisation des bases TH et préservation des commerces de centre ville (RVLLP)

Campagne logements vacants 2017

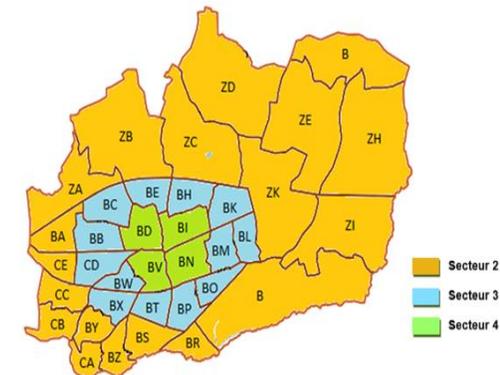


232 logements sont sortis de la taxe d'habitation entre 2016 et 2017
 249 logements sont nouvellement entrés à la taxation TH : 99 sont issus du travail mené sur les logements vacants

Campagne logements insalubres



- ✓ 687 locaux économiques recensés en 2017
- ✓ 609 concernés par la révision (soit 88%)



- ✓ Répartis sur 3 secteurs tarifaires
- ✓ Près de 59% des locaux sont situés sur les secteurs tarifaires 4

Secteurs tarifaires	Nb de bâtis	%
2	165	27,1%
3	83	13,6%
4	359	58,9%
EXC1	2	0,3%
Total général	609	

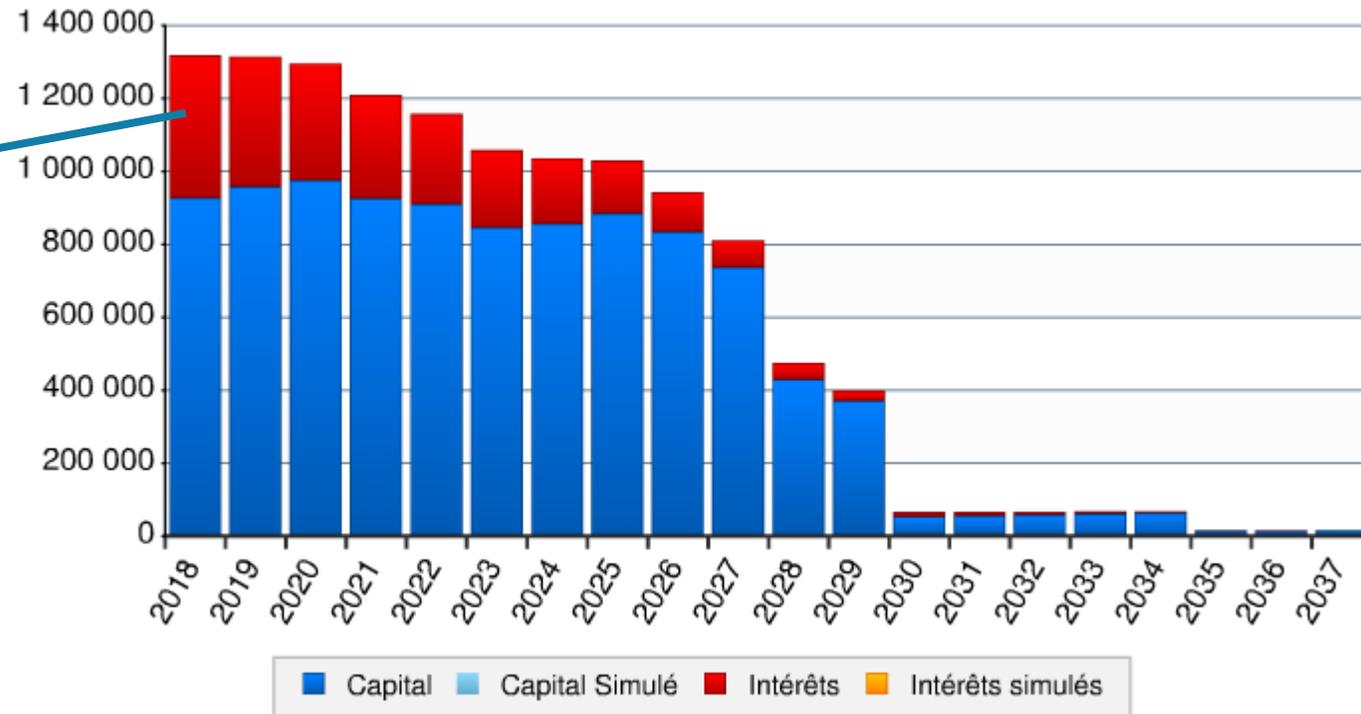
Avec une démographie intercommunale stable, le développement économique demeure la priorité

Code INSEE - 2017	Commune	Population INSEE - 2017 - (Hbt)	RS 2017	Caravanes 2017	Population DGF - 2017 - (Hbt)	Population INSEE - 2018 - (Hbt)	Caravanes - 2018	RS 2018	Population DGF - 2018 - (Hbt)	évolution	
29010	Bodilis	1 630	15	0	1 645	1 629	0	15	1 644	-1	-0,1%
29038	Commana	1 107	135	0	1 242	1 091	0	140	1 231	-11	-0,9%
29068	Guiclan	2 525	39	0	2 564	2 550	0	39	2 569	25	1,0%
29074	Guimiliau	1 047	27	0	1 074	1 041	0	30	1 071	-3	-0,3%
29097	Lampaul-Guimiliau	2 145	21	0	2 166	2 148	0	22	2 170	4	0,2%
29105	Landivisiau	9 452	75	48	9 623	9 444	48	78	9 618	-5	-0,1%
29128	Loc-Eguiner	383	3	0	386	396	0	5	401	15	3,9%
29131	Looméar	467	29	0	496	471	0	24	495	-1	-0,2%
29187	Plougar	817	7	0	824	817	0	8	825	1	0,1%
29193	Plougourvest	1 423	12	0	1 435	1 424	0	18	1 442	7	0,5%
29204	Plouneventer	2 155	18	0	2 173	2 140	0	18	2 158	-15	-0,7%
29210	Plouvorn	2 916	36	0	2 952	2 938	0	37	2 975	23	0,8%
29213	Pluzévéde	1 855	56	0	1 911	1 838	0	56	1 894	-17	-0,9%
29244	Saint-Derrien	826	10	0	836	823	0	8	831	-5	-0,6%
29262	Saint-Sauveur	826	27	0	853	818	0	28	846	-7	-0,8%
29264	Saint-Servais	831	3	0	834	813	0	2	815	-19	-2,3%
29271	Saint-Vougay	928	34	0	962	922	0	35	957	-5	-0,5%
29277	Sizun	2 326	146	0	2 472	2 333	0	129	2 462	-10	-0,4%
29301	Trézilidé	324	12	0	336	351	0	5	356	20	6,0%
	Total (19)	33 983	705	48	34 784	33 987	48	697	34 780	-4	0,0%

Dettes : pas d'emprunt nouveau pour préserver les marges de manœuvre des années à venir

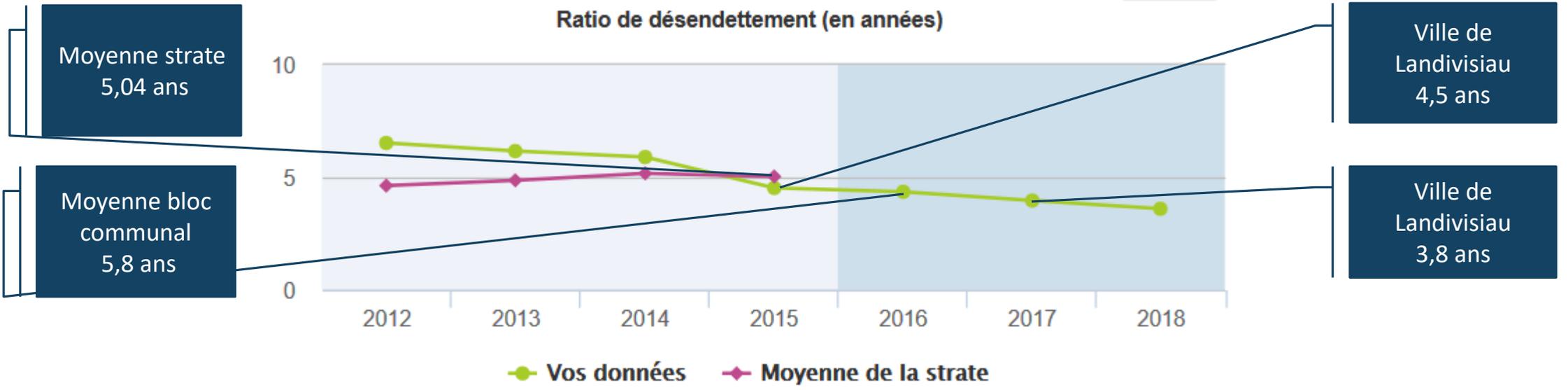
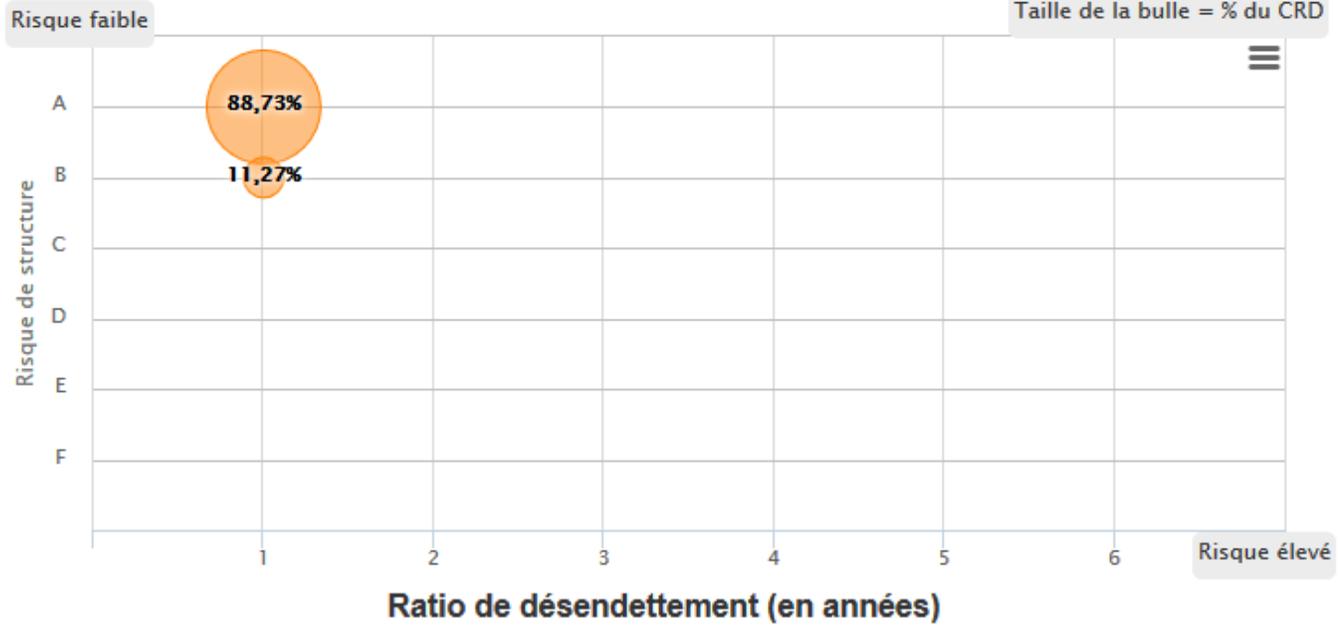
	2018	2019	2020	2021	2022	2027
Encours moyen	9 390 039,13 €	8 450 483,55 €	7 484 019,33 €	6 507 698,19 €	5 600 770,16 €	1 326 179,32 €
Capital payé sur la période	922 722,12 €	953 535,83 €	970 414,13 €	921 310,35 €	905 799,86 €	731 936,78 €
Intérêts payés sur la période	391 573,09 €	356 668,79 €	320 667,96 €	283 261,63 €	247 552,99 €	75 078,96 €
Taux moyen sur la période	4.02 %	4.04 %	4.08 %	4.11 %	4.13 %	4.38 %

Flux de remboursement

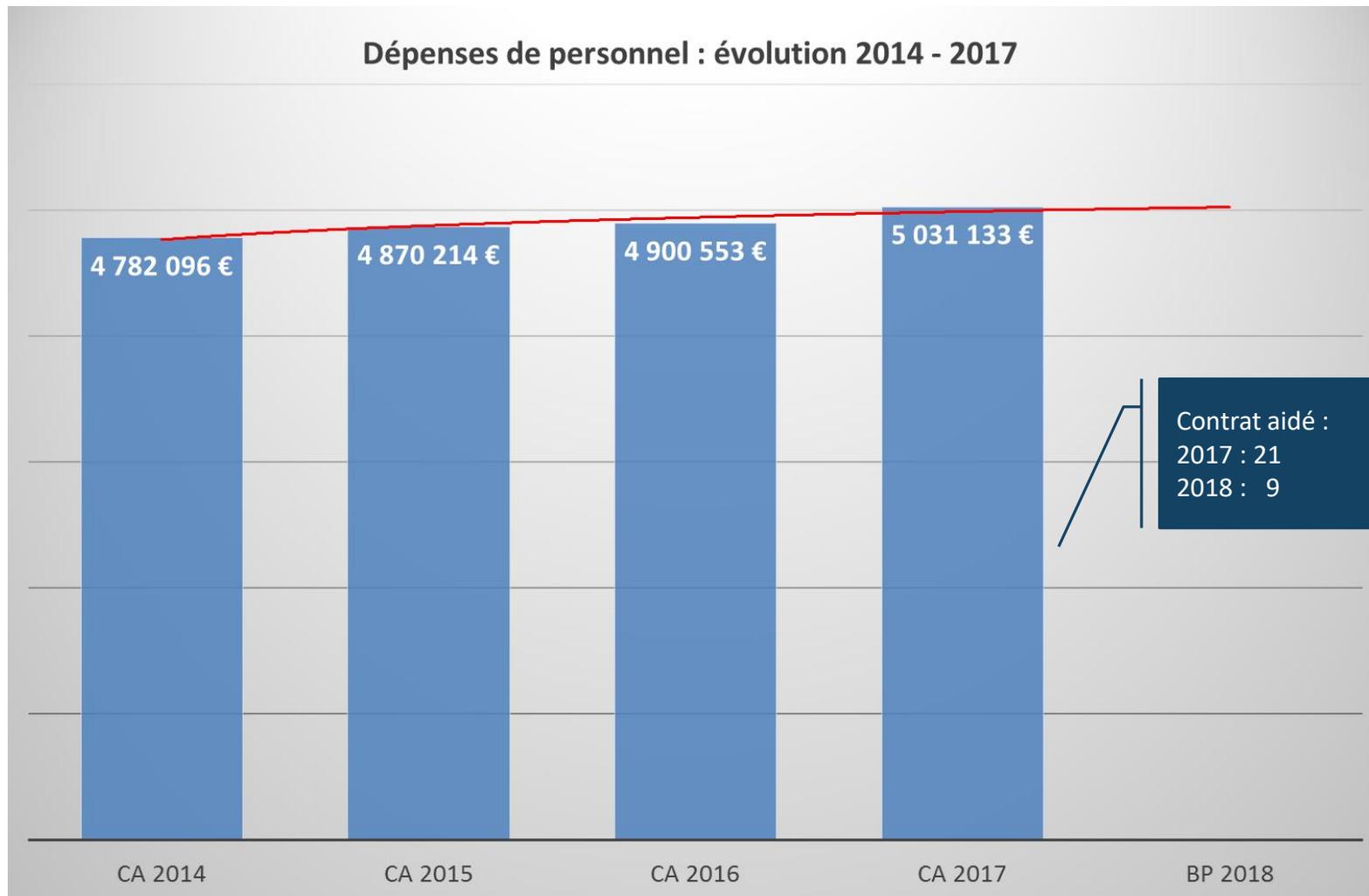
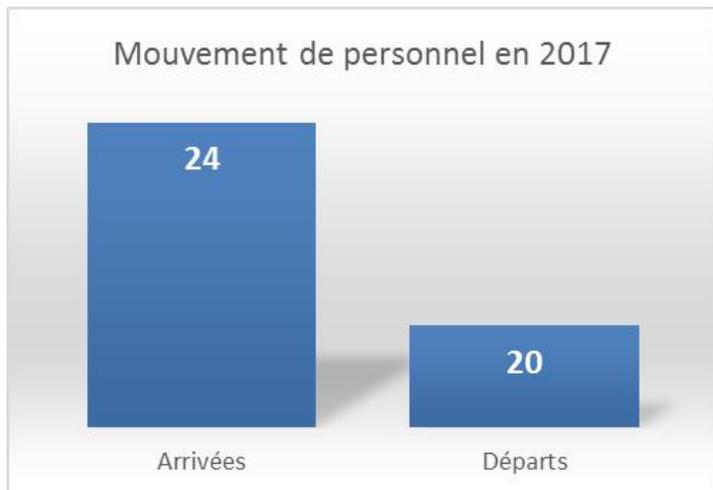
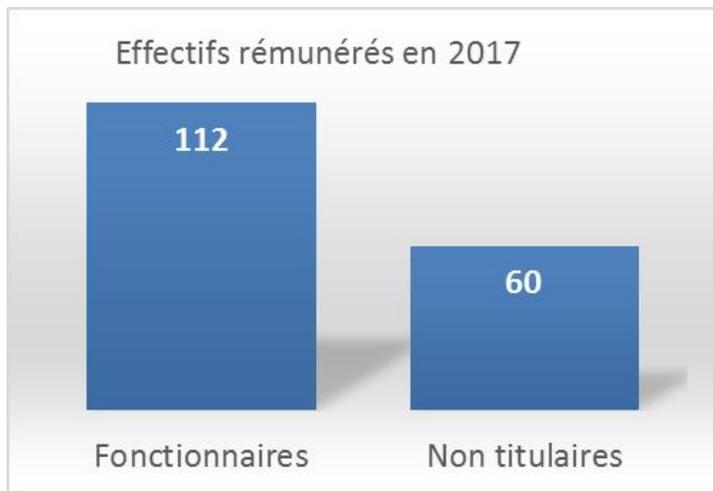


Charges financières
- 11 %
entre 2013 et 2017

Un encours sécurisé présentant un ratio de désendettement désormais inférieur à la moyenne de la strate et éloigné des nouveaux seuils de référence (plafond : minimum 9 ans, maximum 11 ans)



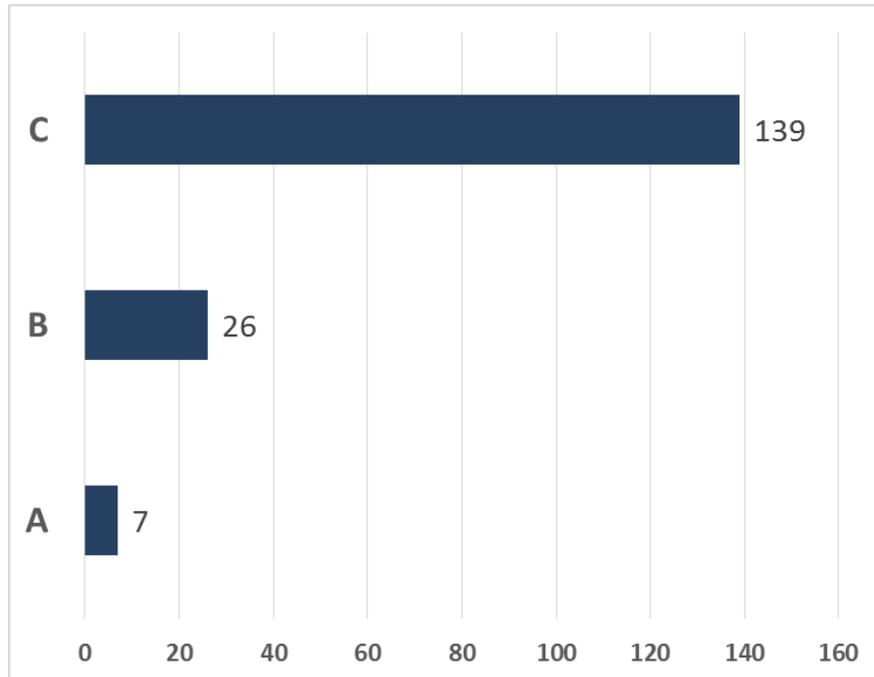
Masse salariale : ne pas dépasser une progression moyenne de + 2 % (+ 2,06 % / an depuis 2013)



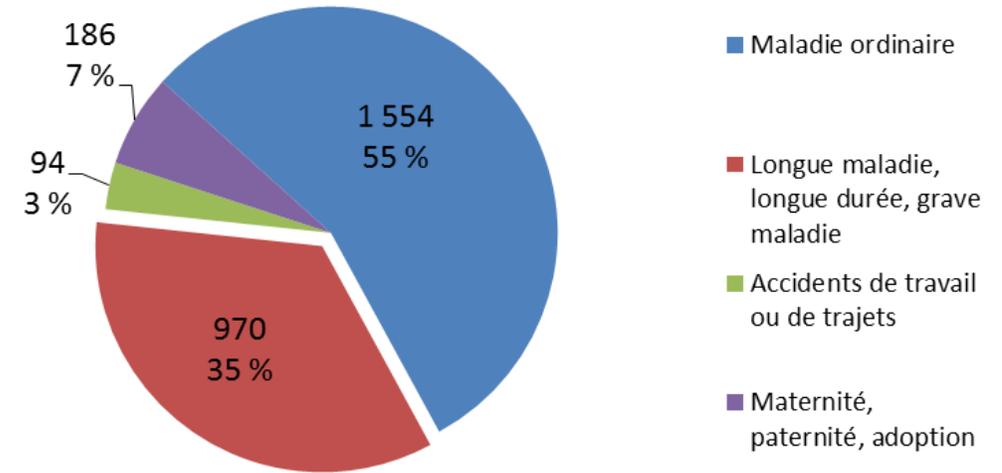
Masse salariale : éléments à prendre en compte en 2018

Points clés 2018 :

- Suppression progressive des contrats aidés
- Remplacement de 4 départs en retraite
- Réintroduction du jour de carence
- Nouvelle organisation du temps scolaire
- Actualisation régime indemnitaire catégorie C



2017 : 2 803 jours d'absences au travail

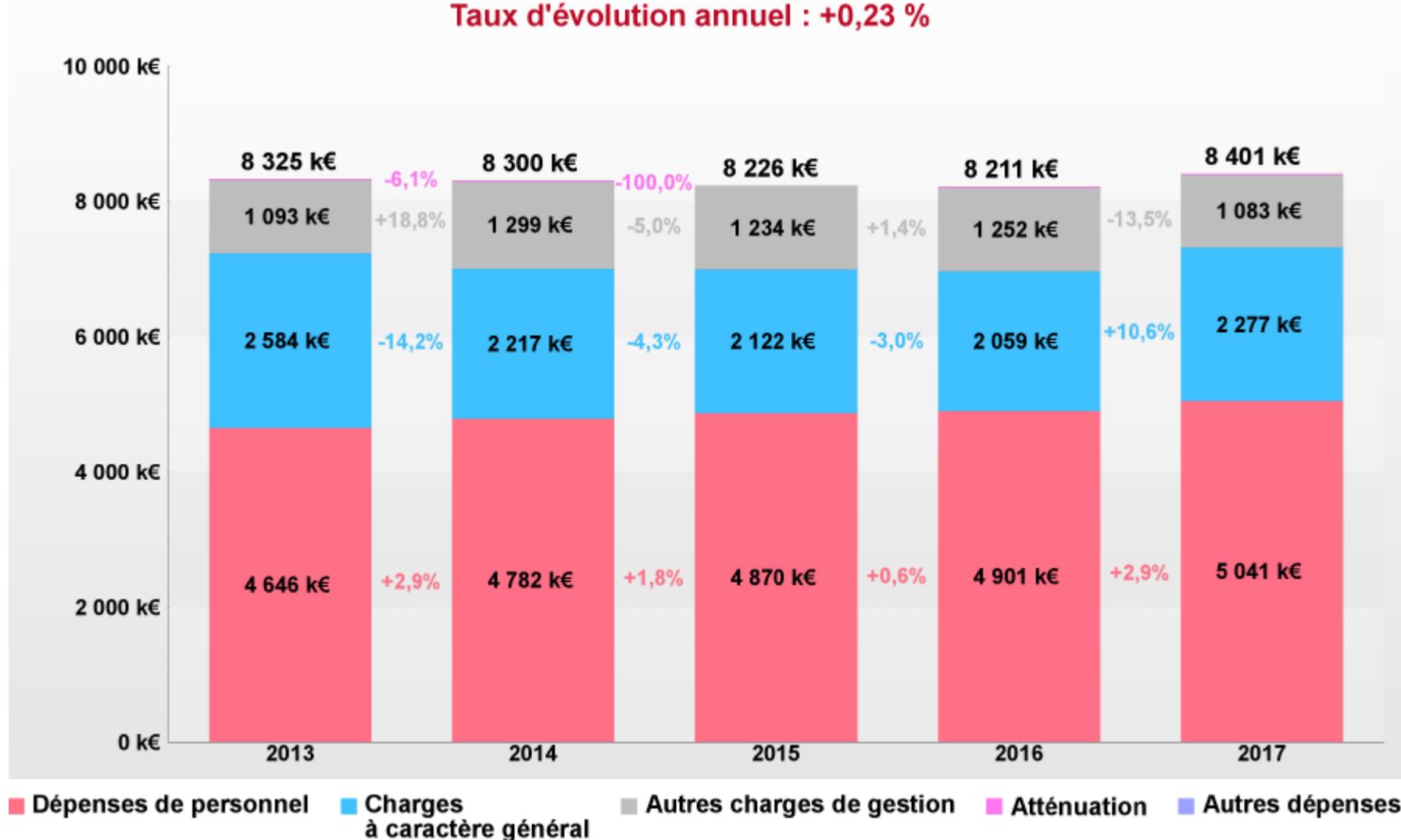


Taux d'emploi de travailleurs handicapés	
Nombre de travailleurs handicapés	13,00
Les passations de marché avec des établissements de travail protégé comptent pour équivalent bénéficiaire	3,08
le taux direct d'emploi de travailleurs handicapés s'élevait à $(13/142) \times 100$	9,15%
le taux légal d'emploi de travailleurs handicapés s'élevait à $(13+3,08)/142 \times 100$	11,32%

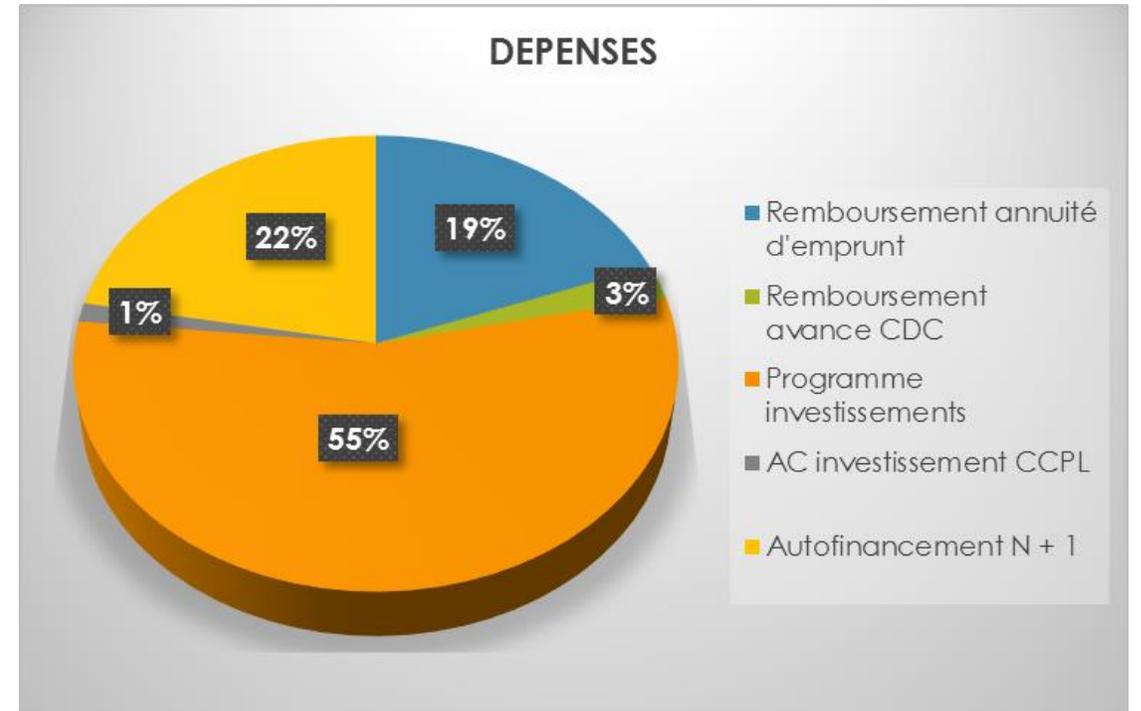
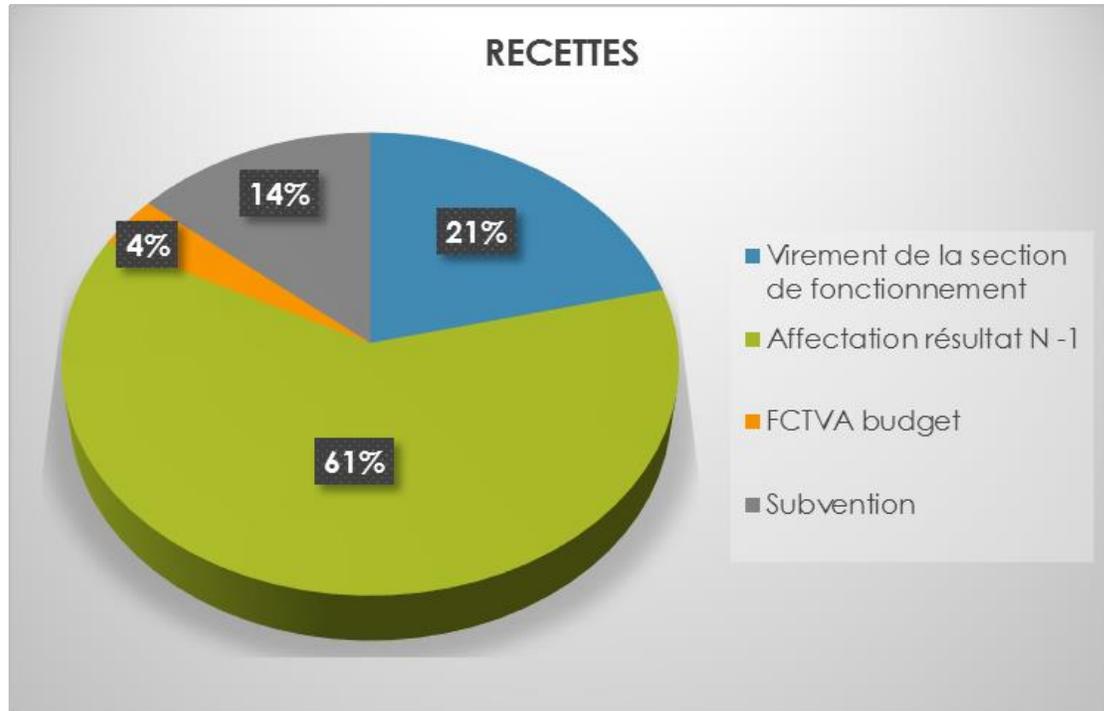
Dépenses réelles de gestion : continuer la mise en œuvre du plan de contrôle et de maîtrise

Dépenses de gestion (hors D66, 67 & 68)

Taux d'évolution annuel : +0,23 %



BP 2018 : une section d'investissement qui devrait s'équilibrer à plus de 4,7 M€



Dépenses nouvelles d'investissement estimées à 2,6 M€ comprenant la réhabilitation de la MLC, le réaménagement de la résidence Mangin, l'aménagement de la vallée des enfants, le renforcement des réseaux en ZI Vern, l'étude du réaménagement de la rue de la gare, le programme de voirie, le renouvellement des voies et réseaux, le programme des travaux d'amélioration des bâtiments communaux, les aménagements urbains, le renouvellement du matériel roulant, technique et informatique, l'épargne d'autofinancement. Le programme s'élève à 3 M€ avec le budget AEP.